

Cadre stratégique pour l'immigration



Document de travail / Août 2004

Cadre stratégique pour l'immigration

Document de travail / Août 2004

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2004

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante :
<www.gov.ns.ca/immigration>.

Si vous souhaitez nous faire parvenir vos commentaires sur le cadre stratégique proposé, veuillez les envoyer à l'adresse suivante avant le 15 octobre 2004 :

Ron Heisler
Directeur
Division de l'immigration et de l'établissement des immigrants
Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

Courriel : immigration@gov.ns.ca
Site Web : www.gov.ns.ca/immigration

Ce document a été publié par Communications Nova Scotia sous forme imprimée et électronique.

Traduction : Pierre Igot, traducteur agréé

ISBN : 0-88871-860-8

Table des matières

Introduction	1
Contexte – Pourquoi nous avons besoin d’immigrants	3
L’immigration au Canada	11
Notre objectif	16
Engagements des partenaires	20
Pour arriver aux objectifs fixés : mesures stratégiques	25
Idées à explorer	38
De la théorie à la pratique	46
Responsabilisation – mesurer les progrès réalisés et en rendre compte	48
Prochaines étapes	49
Annexe A	50
Annexe B	52

Introduction

La Nouvelle-Écosse se situe aujourd'hui à un moment charnière dans son histoire. En effet, les contributions des immigrants vont jouer un rôle essentiel dans le développement économique, social et culturel de notre province dans les années à venir. Notre population va diminuer en raison de toute une série de tendances démographiques : baisse du taux de natalité, vieillissement de la population, migration des jeunes, diminution des taux d'immigration, etc. Cette diminution va avoir des conséquences importantes pour les générations à venir : diminution du nombre de possibilités sur le plan économique, handicaps sur le plan de la concurrence, augmentation des pressions fiscales et possibles pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail. Pour renverser la tendance, l'une des choses que doit faire la Nouvelle-Écosse est de travailler activement au recrutement et à l'accueil de personnes de partout dans le monde. Elle doit les aider à utiliser leurs compétences, leurs talents et leur expérience dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de la province.

C'est pourquoi le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a décidé d'adopter la vision suivante :

La Nouvelle-Écosse accueille les immigrants à bras ouverts. Nous savons que les immigrants apportent des contributions importantes à la province sur le plan social, économique et culturel. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse jouera un rôle de leader pour ce qui est d'encourager et d'aider ses différents partenaires à attirer des immigrants, à faciliter leur intégration et à s'assurer qu'ils choisissent de rester dans la province.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'est pas la seule institution qui reconnaisse l'importance de l'immigration dans le développement économique, social et culturel. Les organismes fournisseurs de services (FS), les entreprises, les agences de développement régional, les groupes communautaires et les associations religieuses et ethniques nous ont toutes fait part de leur soutien dans les efforts qui vont être faits en vue d'attirer et de retenir un plus grand nombre d'immigrants en Nouvelle-Écosse.

Les discussions auxquelles nous nous sommes livrés avec ces différents groupes et au sein du gouvernement nous ont conduits aux observations suivantes :

- Il nous faut un cadre stratégique afin que tous nos partenaires se concentrent sur les mêmes objectifs et la même orientation stratégique.
- Il serait bon pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de mettre en place de meilleurs partenariats avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé.

- Il faudrait un seul et même point d'accès en Nouvelle-Écosse pour toutes les questions d'immigration et d'établissement des immigrants dans la province, pour que les interactions soient plus pertinentes.
- Il faut organiser des consultations de nature plus formelle auprès des intervenants et des partenaires, afin de définir le plan d'action requis et de faire en sorte que tous les partenaires participent à la mise en œuvre de ce plan.

Pour attirer un plus grand nombre d'immigrants, il ne suffit pas d'ouvrir grand nos portes. Il faut que nous en fassions davantage pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer et à s'adapter à la société néo-écossaise. Il faut également que nos communautés ouvrent leurs bras à ces nouveaux arrivants et s'adaptent à une population plus diversifiée.

Le gouvernement provincial souhaite promouvoir une vision commune à toutes et à tous et nous vous présentons donc ce cadre stratégique en vue de vous inviter à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions dans l'élaboration d'une stratégie en matière d'immigration pour la Nouvelle-Écosse. Ce cadre stratégique tient compte des bienfaits considérables de l'immigration sur les plans économique, social et fiscal et se veut le reflet des messages exprimés par les entreprises et les intervenants communautaires. Il décrit les principales orientations pour l'avenir de la politique de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration et vise ainsi à préparer le terrain et à s'assurer que les nouveaux arrivants seront accueillis à bras ouverts par la communauté, à attirer un plus grand nombre d'immigrants vers la province, à aider ces immigrants à s'intégrer dans la société et à retenir ceux et celles qui choisiront d'élire domicile en Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse organisera des consultations ciblées auprès des différents intervenants à la fin de l'été et à l'automne. Nous encourageons également les citoyens et les citoyennes de la province à lire le présent document de travail et à nous envoyer leurs commentaires et leurs suggestions d'ici au 15 octobre 2004 à l'adresse suivante :

Ron Heisler

Directeur

Division de l'immigration et de l'établissement des immigrants

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse

C.P. 578

Halifax (N.-É.) B3J 2S9

Courriel : immigration@gov.ns.ca

Site Web : www.gov.ns.ca/immigration

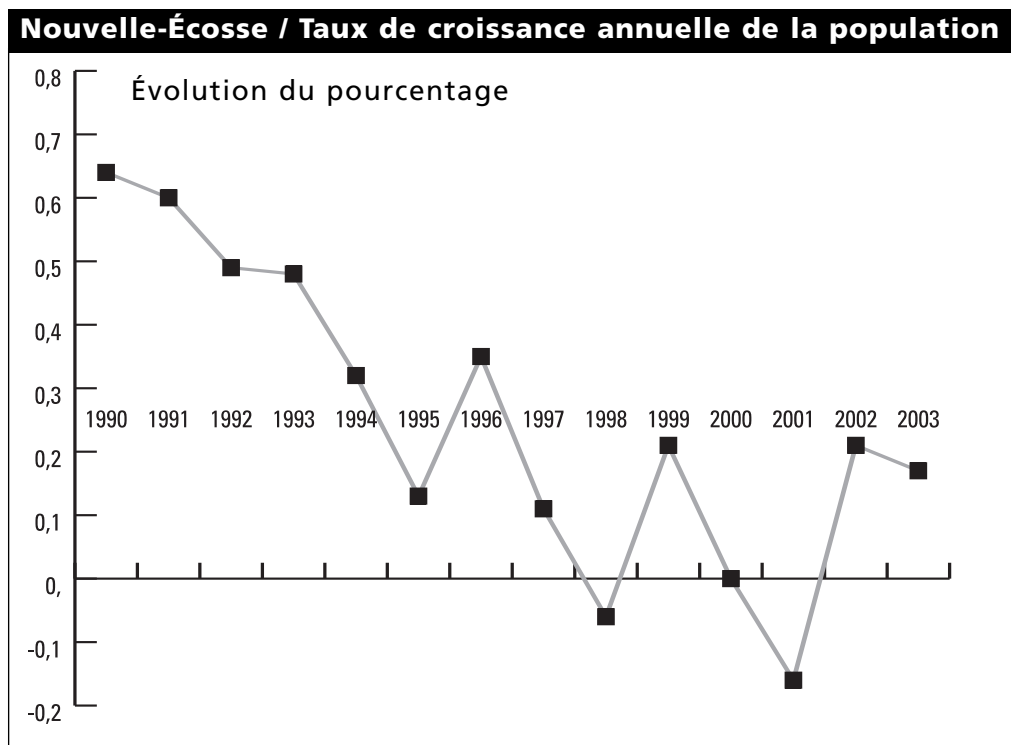
Contexte – Pourquoi nous avons besoin d’immigrants

La Nouvelle-Écosse fait face à un certain nombre de défis sur le plan démographique et économique et bon nombre de ces défis sont liés au ralentissement et à l’arrêt de la croissance démographique et au vieillissement de la population.

Défis sur le plan démographique

D’après les prévisions de Statistique Canada, la croissance démographique en Nouvelle-Écosse sera de 0,2 pour cent jusqu’en 2016–2017 et ralentira jusqu’à atteindre 0 en 2023¹. Entre 1996 et 2003, l’augmentation totale de la population n’a été que de 0,5 pour cent et, pendant cette période, il y a eu deux années où le taux était en fait négatif.

Les taux de croissance démographique du Canada sont plus élevés que ceux de la Nouvelle-Écosse. Lors du recensement de 1991, la population de la Nouvelle-Écosse représentait 3,30 pour cent de la population du Canada, tandis que, dans le recensement de 2001, la proportion n’était plus que de 3,03. Notre province n’est pas la seule à subir un ralentissement de sa



croissance démographique — mais ce ralentissement est déjà plus avancé chez nous que dans de nombreuses autres provinces. D'après les estimations de Statistique Canada, le taux de croissance de la population canadienne va progressivement ralentir, pour atteindre 0 en 2041 et devenir négatif par après.

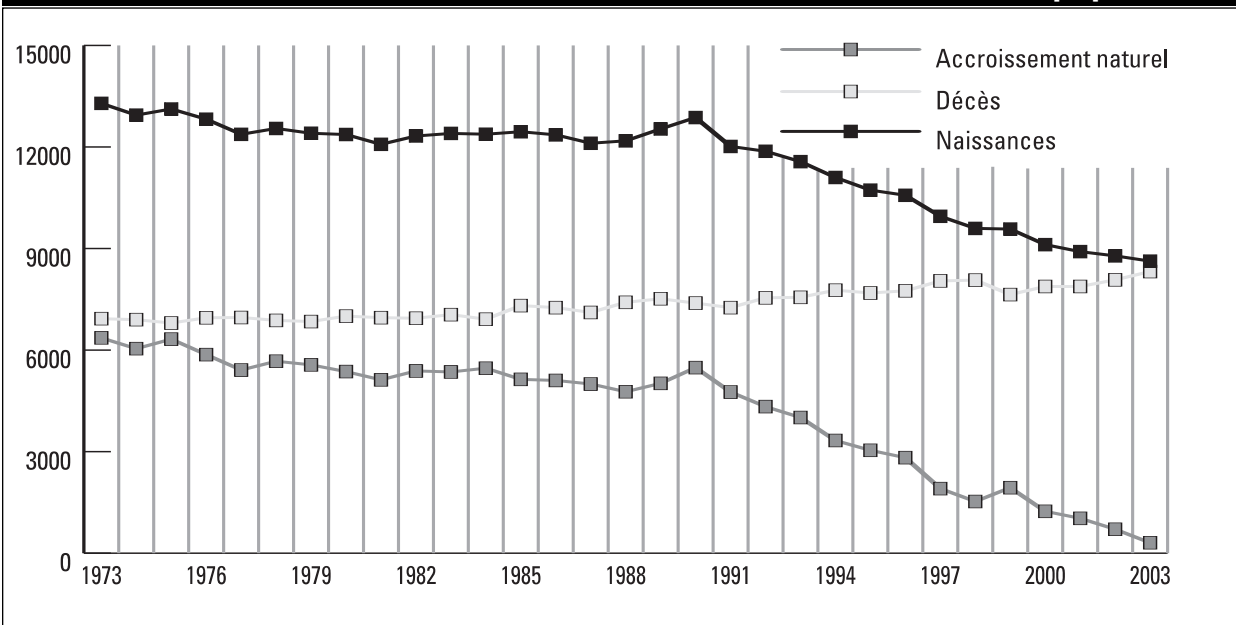
Population

La croissance démographique provient de trois sources : l'accroissement naturel (nombre de naissances moins nombre de décès), le solde migratoire interprovincial et l'immigration nette. En Nouvelle-Écosse, ces trois variables sont en diminution.

Diminution du taux d'accroissement naturel

Dans de nombreuses régions, y compris en Nouvelle-Écosse, les taux de natalité sont en baisse. Le taux d'accroissement naturel de la population en Nouvelle-Écosse est en diminution constante depuis 1990 et, d'après les prévisions actuelles, il deviendra négatif d'ici à 2006--2007². Ceci signifie que, pour qu'il y ait une augmentation de la population après 2006--2007, il faudra que le solde migratoire soit positif (à la fois pour les immigrants en provenance d'autres provinces du Canada et pour les immigrants en provenance de l'étranger).

Nouvelle-Écosse / Naissances, décès et accroissement naturel de la population

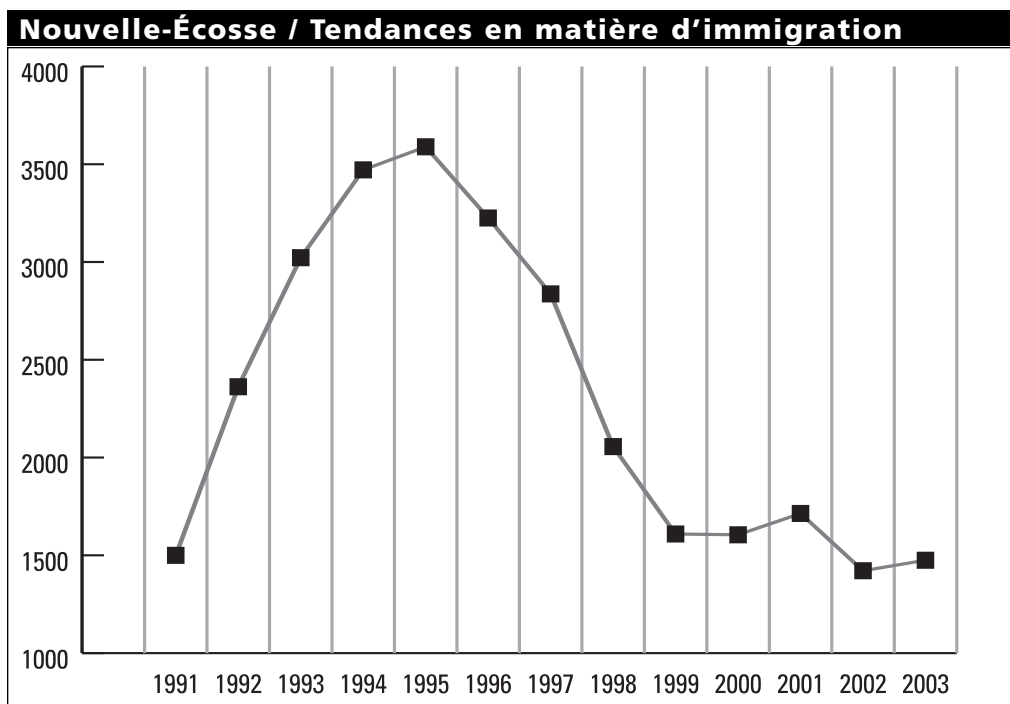


Exode des jeunes

Pour ce qui est du solde migratoire interprovincial, il y a un mouvement constant d'exode des jeunes de la Nouvelle-Écosse vers les autres provinces du Canada, où ils vont poursuivre leurs études ou chercher du travail. Ainsi, entre 1986 et 2002, le solde migratoire a été constamment négatif pour la tranche des 18–24 ans et, dans 13 de ces 16 années, le solde migratoire a également été négatif pour la tranche des 25–44 ans. Ceci débouche sur un « exode des cerveaux » et une diminution du nombre d'habitants qui sont dans la période la plus active de leur vie professionnelle. Si le solde migratoire interprovincial varie d'une année à l'autre, en revanche la perte nette totale de population a été de 12 500 au cours de la période allant de 1985–1986 à 2001–2002. D'après les prévisions de Statistique Canada, la perte nette de population va diminuer jusqu'à atteindre 0 en 2007–2008 et on aura une augmentation constante par après.

Tendances en matière d'immigration

En 2003, la Nouvelle-Écosse n'a attiré que 1 475 (soit 0,7 pour cent) des immigrants arrivant au Canada³. Bien que l'immigration ait augmenté au début des années 1990 et atteint un sommet en 1995 avec 3 589 immigrants (soit 1,7 pour cent des immigrants arrivant au Canada), elle est en chute constante depuis cette époque.



Vieillessement de la population

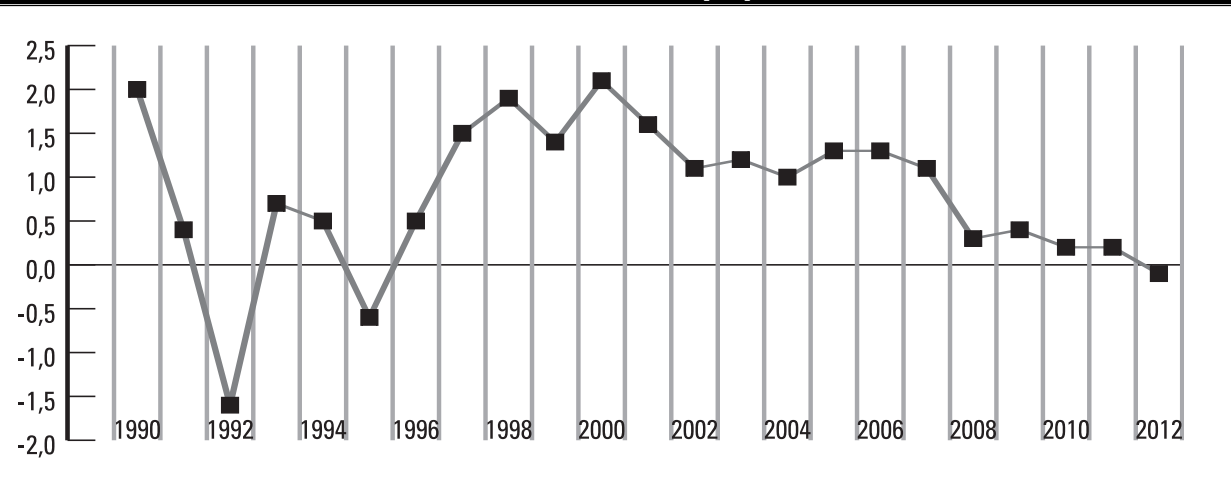
Le vieillissement de la population est dû à une combinaison de facteurs : diminution du nombre de naissances, exode des jeunes vers d'autres provinces, immigration de personnes à l'âge de la retraite, augmentation de l'espérance de vie, etc. Si on ajoute à ces facteurs le processus naturel de vieillissement de la génération du « baby-boom », on constate que le nombre de personnes âgées va augmenter sensiblement dans les années qui viennent. En 2001, 13,9 pour cent des habitants de la Nouvelle-Écosse étaient âgés de plus de 65 ans. Les prévisions pour 2026 indiquent que cette proportion atteindra 24,5 pour cent et que la tranche d'âge de 55 à 64 ans représentera quant à elle 14,6 pour cent de la population⁴.

Conséquences du déclin de la population

Main-d'œuvre

La diminution du nombre de personnes en âge de travailler aura un impact sur notre capacité de disposer d'une main-d'œuvre compétitive et qualifiée. D'après les prévisions « optimistes » de Statistique Canada, la main-d'œuvre sera en déclin d'ici à 2012. Une fois que le taux de croissance sera devenu négatif, cela voudra dire que le nombre de personnes entrant dans la population active sera inférieur au nombre de personnes quittant la population active. Cela risque d'entraîner des pénuries de main-d'œuvre, si

Nouvelle-Écosse / Taux de croissance de la population active (%)



L'on ne procède pas à des ajustements, grâce à l'adoption de technologies permettant de réduire la demande en personnel (augmentation de la productivité) ou à l'augmentation des effectifs de la main-d'œuvre.

Les pénuries de main-d'œuvre seront également magnifiées dans certaines professions en raison de la pyramide des âges actuelle. Par exemple, dans plus de 20 pour cent des professions en Nouvelle-Écosse, la moitié de la main-d'œuvre est âgée de plus de 45 ans — ce qui est à comparer à la moyenne dans la population active, qui est de 34 pour cent. Il y a plusieurs groupes de professions qui sont tout particulièrement source d'inquiétude : les professeurs du postsecondaire; les enseignants de la maternelle à la 12^e année et les directions d'école; les professionnels de la santé; certains métiers du bâtiment; les personnes chargées de la sécurité publique, comme les agents de police, les pompiers et les personnes travaillant dans les services de correction; et les fermiers.

Il est possible de réduire les pressions s'exerçant sur la population active en lançant des stratégies globales de participation à la main-d'œuvre auprès des groupes qui sont à l'heure actuelle insuffisamment représentés dans la population active, en encourageant les anciens Néo-Écossais et les anciennes Néo-Écossaises qui sont encore dans la population active à revenir en Nouvelle-Écosse et en retenant les gens au sein de la population active au-delà de l'« âge de la retraite ». Mais ces mesures ne suffiront pas à résoudre les problèmes auxquels on s'attend à être confrontés.

Défis sur le plan économique

Au-delà des problèmes de main-d'œuvre, les tendances d'ordre démographique ont également des conséquences au niveau de l'économie dans son ensemble. Le ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement de la population vont entraîner des changements au niveau de la demande intérieure en matière de biens et de services (logement, éducation, santé, activités de loisir, etc.), tant pour ce qui est du niveau même de la demande que pour ce qui est de sa composition.

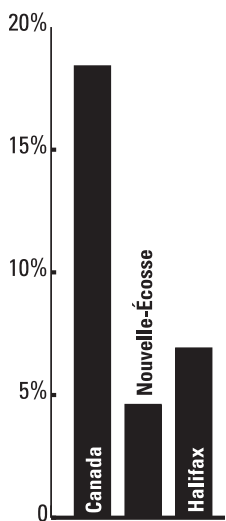
Notre place dans le monde est tout aussi importante. Si la Nouvelle-Écosse veut que son économie se développe, il faut qu'elle dispose de la capacité de faire face à la concurrence à l'échelle du marché mondial et qu'elle suive le rythme des changements qui se produisent dans les conditions économiques. Pour pouvoir faire face à la concurrence, il faut que nous disposions de gens qui ont un esprit d'innovation, que nous ayons accès à des capitaux et que nous ayons une attitude entrepreneuriale.

Implications sur le plan fiscal

Les tendances démographiques vont également avoir un impact sur la capacité fiscale du gouvernement. Le vieillissement de la population va entraîner une augmentation de la demande en matière de services publics, comme les soins de santé, et cela va faire augmenter la pression fiscale sur le plan des dépenses. Dans le même temps, comme les personnes âgées ont tendance à disposer d'un revenu moindre et à dépenser moins d'argent, les revenus fiscaux du gouvernement vont diminuer.

La population est un facteur important dans le calcul des paiements de transfert du gouvernement fédéral, qui constitue une autre source de revenu pour la province. Lorsque le recensement de 2001 a récemment montré une diminution de la population de la Nouvelle-Écosse et de la proportion de la population néo-écossaise par rapport à la population du Canada, la province a été contrainte de rembourser des paiements de péréquation d'un montant de 170 millions de dollars et des paiements du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) d'un montant de 23 millions de dollars, reçus entre 2000–2001 et 2003–2004⁵.

Mosaic Index
(Pourcentage de membres de la population qui sont nés à l'étranger)



L'immigration : un élément de solution essentiel

Si ces tendances d'ordre démographique continuent, la Nouvelle-Écosse va souffrir d'une diminution du nombre de possibilités sur le plan économique, de handicaps sur le plan de la concurrence, du déclin de ses communautés et d'une augmentation constante des pressions fiscales. Elle risque aussi d'éprouver des pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail. L'un des éléments de solution est l'immigration.

Il existe un certain nombre de raisons d'ordre économique justifiant le recours à l'immigration, dont la plus importante est le renforcement de la main-d'œuvre. De surcroît, d'après les recherches récentes de Richard Florida, professeur de développement économique à Carnegie Mellon University, à Pittsburgh, pour mesurer le niveau de compétitivité d'une région, on peut se servir de ce qu'il appelle le « Mosaic Index », c'est-à-dire le pourcentage de membres de la population qui sont nés à l'étranger. Plus cet index est élevé, mieux c'est pour la région en matière de compétitivité. Les immigrants apportent avec eux des liens vers d'autres pays, qui peuvent déboucher sur l'exportation de biens et de services. Ils apportent aussi avec eux des compétences techniques, une diversité linguistique, une expérience internationale et des idées innovatrices, ainsi que des investissements en capitaux et des compétences en entrepreneuriat.

Réfuter les mythes

Les bienfaits de l'augmentation de l'immigration en Nouvelle-Écosse ne se réaliseront pas si les Néo-Écossais ne favorisent pas l'intégration des nouveaux arrivants en les accueillant à bras ouverts dans leur communauté. Pour devenir une société favorisant l'intégration de tous, il faut que nous fassions toute la lumière sur certains mythes associés à l'immigration et que nous soulignons les bienfaits de l'immigration.

Voyez par exemple les données suivantes, tirées du recensement de 2001, qui montrent que, lorsqu'on les compare à la population de la province dans son ensemble, les immigrants de la Nouvelle-Écosse ont

- un taux de chômage plus faible
- une rémunération plus élevée dans leur emploi
- un revenu moyen plus élevé (quand on compte toutes les sources de revenu)
- un pourcentage plus faible de leur revenu qui provient de transferts gouvernementaux
- un niveau d'études plus élevé
- de plus grandes qualités en matière d'entrepreneuriat (et créent par là-même des emplois pour les Néo-Écossais).

Les recherches effectuées à l'échelle du Canada tout entier montrent que

- l'immigration n'entraîne pas de chômage permanent (autrement dit, les immigrants ne « volent » pas les emplois des non-immigrants);
- les immigrants ont moins recours aux services de santé que la population qui est née au Canada et, en particulier, les nouveaux arrivants au Canada sont — de façon générale — en meilleure santé et souffrent moins de maladies chroniques comme le cancer ou les maladies cardio-vasculaires ;
- bon nombre d'enfants d'immigrants et de réfugiés se portent mieux sur le plan affectif et ont de meilleurs résultats scolaires que leurs camarades nés au Canada ;
- en 1990, les familles d'immigrants versaient plus au gouvernement sous la forme d'impôts qu'ils ne recevaient sous la forme de services publics (crédit d'impôt pour enfants, coûts de l'éducation des enfants, prestations d'assurance-emploi, coûts des soins de santé) et, en moyenne, on avait donc un transfert net de fonds publics au bénéfice du Canadien moyen.

En plus de leurs contributions sur le plan économique, les immigrants apportent également avec eux une plus grande richesse sur le plan social, civil et culturel. Il suffit de regarder autour de nous (dans nos théâtres et nos salles de concert, dans nos galeries d'art, dans nos salles de conseil, dans nos lieux de culte) pour arriver à comprendre et à apprécier la contribution qu'ont apportée les immigrants à la Nouvelle-Écosse — tant les immigrants récents que les immigrants qui sont venus par le passé⁶.

Vision et cadre stratégique pour l'immigration

Le gouvernement a déjà eu l'occasion de décrire son engagement pour l'immigration dans son plan directeur pour le développement économique de la Nouvelle-Écosse, paru en 2000 et intitulé *Opportunities for Prosperity*, ainsi que dans son plan directeur pour le développement de la population active, paru en 2002 et intitulé *Skills Nova Scotia Framework*. Ces deux stratégies décrivent une approche planifiée du développement de la Nouvelle-Écosse, pour en faire une province vivante et prospère. Elles reconnaissent toutes deux que l'immigration est un outil important en vue

- de faciliter l'expansion du marché du travail
- de constituer une main-d'œuvre équilibrée, qualifiée et bien informée
- de créer des liens avec les autres communautés économiques pour favoriser la coopération à l'échelle planétaire
- de favoriser l'innovation et l'originalité dans la conduite des affaires
- de favoriser la diversification et le dynamisme dans le patrimoine culturel.

L'immigration constitue un élément très important de la solution, parce qu'elle apportera une certaine flexibilité et permettra de réduire le coût des différents ajustements à l'évolution de la population de la Nouvelle-Écosse. Il n'en reste pas moins que nous faisons face à plusieurs défis. Les chiffres de l'immigration sont en baisse depuis 1995. Il y a une faiblesse tant au niveau de l'immigration qu'au niveau de notre capacité de retenir les immigrants. Entre 1991 et 2001, par exemple, la Nouvelle-Écosse n'est parvenue à retenir que 40 pour cent de ses immigrants, ce qui représente le deuxième taux le plus faible dans le pays⁷.

Il est clair qu'il faut que le gouvernement adopte une approche plus coordonnée et une meilleure stratégie pour attirer, intégrer et retenir les immigrants dans la province. Pour que la Nouvelle-Écosse soit une destination attrayante pour les immigrants, il faut que ceux-ci disposent de nombreuses possibilités économiques, afin qu'ils puissent gagner leur vie et nourrir leur famille et se sentir bien accueillis et intégrés dans la société de notre province.

L'immigration au Canada

Le rôle du gouvernement

Il est important de fournir le contexte dans lequel s'inscrit la politique en matière d'immigration au Canada. La présente section décrit le rôle de chaque niveau de gouvernement en matière d'immigration.

D'après la Constitution du Canada, l'immigration au Canada relève à la fois de la responsabilité du gouvernement fédéral et de celle des gouvernements provinciaux, même si les lois fédérales l'emportent en cas de conflit⁸. La loi fédérale dont relèvent toutes les formes d'immigration au Canada est la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) de 2002.

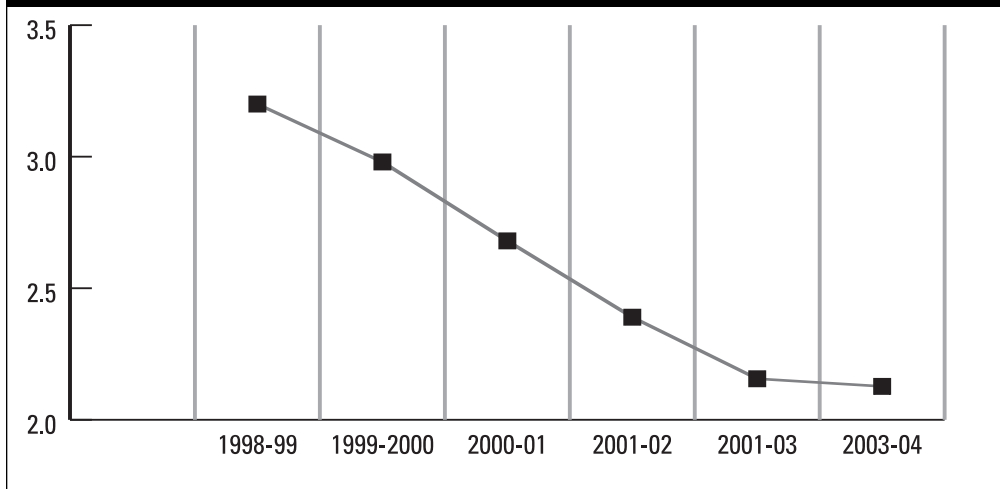
Les objectifs de cette loi sont les suivants : s'assurer que le pays tire les plus grands bienfaits possibles de l'immigration sur le plan social, culturel et économique; réunir les familles; protéger les réfugiés; assurer l'intégration des immigrants; et gérer l'accès au Canada selon une stratégie juste et efficace de mise en application des règles. La LIPR définit trois catégories principales d'immigrants : les immigrants pour des raisons économiques, les immigrants pour des raisons familiales et les réfugiés. Elle impose des critères d'admission pour chaque catégorie. On peut également immigrer au Canada en tant que candidat d'une province. Quel que soit la catégorie concernée, il faut que tout immigrant réponde aux critères du gouvernement fédéral en matière de santé, de sécurité nationale et de criminalité. (Pour plus de renseignements sur les différentes catégories d'immigrants et les exigences d'admission, voir l'annexe A.)

Ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur l'immigration

La LIPR mentionne explicitement un engagement du gouvernement fédéral à coopérer avec les provinces de diverses manières et, en particulier, à mettre en place des ententes avec les provinces concernant la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes en matière d'immigration.

L'utilisation de telles ententes, qui accordent aux provinces une certaine discrétion pour ce qui est de la mise en place de leurs propres buts et objectifs en matière d'immigration, pourvu qu'elles s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices du gouvernement fédéral, varie d'une province à l'autre. Par exemple, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont établi des ententes qui transfèrent au gouvernement provincial les responsabilités concernant les services d'aide à l'établissement des immigrants. Les fonds destinés à ces services d'aide à l'établissement sont transmis directement à ces provinces et

**Subventions de CIC pour l'aide à l'établissement /
en millions de dollars**



celles-ci jouent un plus grand rôle dans la planification, en collaboration avec les organismes fournissant ces services. La Nouvelle-Écosse est en train de négocier une entente cadre avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), qui pourra être conçue sur mesure en vue de répondre aux buts et aux objectifs de la province en matière d'immigration.

Les services d'aide à l'établissement des immigrants sont traditionnellement financés par le gouvernement fédéral, qui détermine les montants des subventions à l'aide d'une formule basée principalement sur le nombre d'immigrants. En Nouvelle-Écosse, le financement fédéral destiné aux services d'immigration a diminué de façon considérable, en raison de la baisse du nombre d'immigrants arrivant dans la province. Au cours des dernières années, la Nouvelle-Écosse a complété les fonds du gouvernement fédéral pour les services d'aide à l'établissement des immigrants au moyen de subventions à court terme pour des initiatives spéciales.

En plus des ententes cadres, le gouvernement du Canada autorise les provinces à jouer un rôle plus direct dans la sélection des immigrants qui souhaitent s'installer chez elles, dans le cadre du Programme des candidats de la province. La Nouvelle-Écosse dispose d'une telle entente, intitulée le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE).

Les provinces ont également la possibilité de négocier des protocoles d'entente (PE), qui leur accordent l'autorité nécessaire pour mettre en œuvre certaines initiatives et certains projets spécifiques.

Gouvernements provinciaux

Autres régions du Canada

Si la situation de chaque province est bien spécifique, il n'en reste pas moins qu'il est utile de jeter un coup d'œil à ce que font trois autres provinces du Canada — le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan — dans le domaine de l'immigration. Ces provinces, qu'il est utile de comparer à la Nouvelle-Écosse, ont toutes trois pour objectif affiché de faire augmenter le nombre d'immigrants venant s'installer en leur sein. Chacune de ces provinces a obtenu de meilleurs résultats que la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne le pourcentage d'immigrants qui ont choisi de rester.

Dans ces provinces, comme dans d'autres encore, les services relevant de l'immigration sont coordonnés et offerts par l'intermédiaire d'un seul et même ministère, même si les autres ministères jouent eux aussi un rôle dans certains aspects du marketing et de l'offre des programmes. Les trois provinces gèrent aussi des sites Web d'envergure sur l'immigration, qui servent à attirer les immigrants et à les aider à s'intégrer. Elles ont du personnel chargé du marketing, de la communication, de la consultation, de la sélection des candidats et de fonctions stratégiques. Il est certes difficile de saisir le nombre exact de membres du personnel et la quantité exacte de ressources que le gouvernement consacre à l'immigration dans chacune de ces provinces, mais le tableau ci-contre illustre bien les ressources humaines et financières dont disposaient le ministère responsable central de l'immigration dans chacune de ces provinces à la fin 2003 et au début 2004.

Nouvelle-Écosse

L'étude de ce qui se fait dans les autres régions et les discussions auprès des intervenants dans la province permettent de clarifier un point central : pour que la Nouvelle-Écosse puisse faire face à la concurrence en matière d'immigration, il faut que la gestion de l'immigration soit mieux coordonnée, dispose des ressources nécessaires et établisse des liens avec les intervenants pour l'offre des programmes et des services. À l'heure actuelle, d'un point de vue juridique, la responsabilité de l'immigration est répartie entre trois ministères : le ministère de l'Éducation, le ministère du Développement économique et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine. D'autre part, les programmes d'immigration sont eux-mêmes offerts par cinq ou six ministères différents, qui ont chacun une spécialisation ou un savoir-faire dans certains domaines particuliers : le ministère de l'Éducation; le ministère de la Santé; le ministère des Services communautaires; le ministère de la Justice; et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine.

Ce qui se fait dans les autres régions

Province	Nombre d'immigrants choisissant cette destination en 1995	Nombre d'immigrants choisissant cette destination en 2001	Nombre d'immigrants choisissant cette destination en 2003	Proportion d'immigrants qui choisissent de rester (1991-2001)
Manitoba	3605	4601	6492	78 %
Nouveau-Brunswick	646	808	674	62 %
Saskatchewan	1947	1703	1671	57 %
Nouvelle-Écosse	3589	1705	1476	40 %

Province	Équivalents temps plein (ETP) et ressources financières
----------	---

Manitoba

Ministère du Travail et de l'Immigration)

(Autres conseillers dans l'industrie, le commerce et les mines)

43 ETP

15 millions de dollars (dont 5,5 millions de dollars de fonds du gouvernement fédéral pour les services d'aide à l'établissement)

Nouveau-Brunswick

(Entreprises Nouveau-Brunswick)

9 ETP

données sur les ressources financières non disponibles

Saskatchewan

(ministère des Relations gouvernementales et des Affaires autochtones)

10 ETP

850 000 \$

Nouvelle-Écosse

3 ETP

555 000 \$ environ

En réponse aux conseils offerts par les intervenants dans le cadre des consultations, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a décidé d'attribuer la responsabilité principale de l'immigration à un ministère spécifique et le ministre responsable de ces services sera nommé au poste de ministre de l'Immigration. Dans les autres provinces, le fait de coordonner les ressources consacrées à l'immigration au sein d'un seul et même ministère a permis d'améliorer la collaboration avec les autres niveaux de gouvernement, le secteur privé et les organismes communautaires.

Soutien aux efforts en matière d'immigration

Le gouvernement n'est pas le seul à reconnaître l'importance de l'immigration sur le plan du développement économique, social et culturel de la province. Les organismes fournisseurs de services, les entreprises, les syndicats, les agences de développement régional, les groupes communautaires et les organismes religieux et ethniques ont tous un rôle crucial à jouer pour ce qui est d'attirer et de retenir les immigrants.

Au cours de la dernière année, nous avons organisé des conférences, des forums et des rencontres avec des représentants du secteur public, du secteur privé et du secteur du bénévolat. Les participants à ces sessions ont vivement encouragé le gouvernement à jouer un rôle plus actif, à promouvoir de façon plus agressive l'immigration en Nouvelle-Écosse et à s'assurer qu'on dispose des structures de soutien appropriées pour l'accueil des immigrants. Ces différents groupes ont également indiqué qu'ils étaient prêts à travailler en partenariat avec le gouvernement en vue d'élaborer et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie en matière d'immigration. (Pour plus de renseignements sur ces consultations et ces groupes d'intervenants, veuillez consulter l'annexe B.)

Les organismes qui ont participé à ces consultations ont tous insisté sur le rôle important que jouait l'immigration en matière de développement économique et social et bon nombre des recommandations mentionnées lors de ces sessions ont été intégrées dans le cadre stratégique proposé ici. À mesure que nous avancerons plus loin encore dans ce processus, nous demanderons à nos différents partenaires de nous fournir des conseils spécifiques en vue de tirer profit au maximum des possibilités offertes par l'immigration dans notre province. La section ci-dessous décrit quelques-unes des principales composantes nécessaires pour favoriser et soutenir l'augmentation de l'immigration dans la province.

Notre objectif

Composantes du cadre stratégique

Le gouvernement a mis en évidence quatre composantes dans ce cadre stratégique en matière d'immigration : proposer une communauté accueillante, attirer les immigrants, intégrer les immigrants, retenir les immigrants.

Proposer une communauté accueillante

L'immigration est une question que touche au cœur des gens : les immigrants ne choisiront de venir et de rester dans notre province que s'ils peuvent bien gagner leur vie, faire vivre leur famille et établir des contacts personnels et des réseaux de relations de soutien au sein de leur lieu de travail et de leur communauté. L'accueil des immigrants a une dimension locale spécifique, qui exige le soutien non seulement du grand public, mais également des divers groupes et organismes œuvrant au sein de la communauté concernée. Le gouvernement doit jouer un rôle de leader pour ce qui est d'encourager la collectivité à accepter l'immigration en Nouvelle-Écosse et de s'assurer que les nouveaux arrivants soient bien accueillis. Les idées présentées dans ce document portent avant tout sur la sensibilisation des gens aux bienfaits de l'immigration et le soutien au multiculturalisme, afin de contribuer davantage au développement de la Nouvelle-Écosse en tant que terre d'accueil ouverte aux immigrants qui souhaitent s'y installer.

Attirer les immigrants

La Nouvelle-Écosse fait face à un défi pour ce qui est d'attirer les immigrants, parce que ces derniers ont tendance à s'installer dans les centres urbains qui possèdent des communautés d'immigrants bien établies et des services d'aide à l'établissement, dont ils ont grandement besoin. Les données du recensement de 2001 confirment que, sur les 1,8 millions d'immigrants et de réfugiés arrivés au Canada dans les années 1990, 73 pour cent se sont établis dans les régions de Toronto, Vancouver et Montréal⁹.

D'après des recherches récentes de Statistique Canada, le principal motif d'immigration est le souhait de rejoindre sa famille et ses amis (59 pour cent). Après cela, les autres motifs varient. Il est important de noter que la plupart (85 pour cent) des immigrants récents prévoient de travailler après leur arrivée et qu'il est donc essentiel pour eux de s'installer dans des régions où les possibilités d'embauche et d'affaires sont bonnes.

Il faut que le gouvernement prenne les devants pour ce qui est de mettre en évidence les meilleures possibilités d'attirer un plus grand nombre d'immigrants. Il faut que ces immigrants soient informés des avantages de la vie en Nouvelle-Écosse : meilleure sécurité dans les communautés, qualité de vie, richesse de la culture, excellence des établissements d'enseignement postsecondaire, contexte compétitif pour les entreprises, économie solide et services d'aide à l'établissement accessibles. Les idées présentées lors des consultations antérieures portent avant tout sur le marketing et la promotion des avantages de la vie en Nouvelle-Écosse et l'importance qu'il y a à fournir aux immigrants potentiels des informations sur les services d'aide à l'établissement disponibles, ainsi que sur les processus d'évaluation et de reconnaissance des diplômes.

Intégrer les immigrants

La phase critique dans le processus d'immigration est l'intégration. Lorsqu'on arrive dans un nouveau pays, on fait face à toute une série de tâches difficiles : trouver un logement, trouver une école, se faire de nouveaux amis, trouver un emploi, apprendre une nouvelle langue, etc. Il faut aider les immigrants tout au long du processus d'établissement dans la communauté.

Pour que l'intégration soit une réussite, il faut avant tout que les services d'aide à l'établissement dont dispose l'immigrant à son arrivée soient de bonne qualité. Ces services d'aide à l'établissement sont des programmes spécialisés visant à aider les immigrants à devenir de vrais participants sur un pied d'égalité dans la société canadienne. Les organismes fournisseurs de services (FS) reçoivent des subventions des gouvernements fédéral et provincial destinées à s'assurer qu'ils répondent aux besoins de base des immigrants et de leur famille en matière d'intégration, à ce moment crucial dans leur vie.

Les idées présentées lors des consultations antérieures portent avant tout sur l'importance qu'il y a à aider les immigrants à devenir de véritables participants à la vie économique, civile, culturelle et communautaire dans leur région d'accueil. Il faut pour cela les aider à trouver un emploi, des établissements scolaires et un domicile et il faut soutenir à tous les niveaux les programmes d'apprentissage de l'anglais langue seconde et les programmes d'emploi.

Retenir les immigrants

D'après les statistiques les plus récentes, la Nouvelle-Écosse est l'avant-dernière des provinces du pays pour ce qui est du taux auquel elle parvient à retenir les immigrants qui viennent s'installer. Ce taux est de 40 pour cent pour la Nouvelle-Écosse. Plus nous arriverons à faire de la Nouvelle-Écosse une communauté accueillante, avec de bons programmes et services pour les immigrants et leur famille, plus il y aura de chances que ceux-ci restent parmi nous.

La capacité de retenir les immigrants est le principal indicateur de réussite de la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'immigration. Toute les idées présentées dans ce cadre stratégique ont pour but de retenir les immigrants, en favorisant la mise en place d'une culture d'accueil qui aide les immigrants à trouver du travail, à prendre part aux activités sociales, civiles et culturelles de la province et devenir fiers d'être néo-écossais.

Niveaux visés en matière d'immigration

Il n'est pas facile de définir un niveau visé en matière d'immigration, parce qu'il y a beaucoup de facteurs complexes qui entrent en jeu, dont, entre autres, le temps qu'il faut pour venir en Nouvelle-Écosse en tant qu'immigrant. Il est clair, cependant, qu'il faut que la Nouvelle-Écosse renverse la tendance et fasse augmenter à la fois le nombre de nouveaux immigrants et le nombre d'immigrants qui restent dans la province. Le tableau ci-contre illustre l'effet combiné que le nombre de nouveaux arrivants

Nombre de nouveaux arrivants		
Nombre de nouveaux arrivants	Taux d'immigrants qui restent	Immigrants qui restent
3 585 (nombre maximum atteint en 1995)	40 % (estimation actuelle)	1 434
1 475 (nombre réel en 2003)	40 % (estimation actuelle)	590
2 500 (présupposition de Statistique Canada)	40 %	1 000
3 600 (objectif proposé)	50 %	1 800
3 600	60 %	2 160
3 600	70 % (objectif proposé)	2 520

et la capacité de retenir les immigrants auraient sur le nombre d'immigrants qui resteraient effectivement en Nouvelle-Écosse et permettraient de répondre aux besoins de la province à long terme.

Les objectifs proposés pour la Nouvelle-Écosse pour l'ensemble des catégories d'immigrants sont indiqués ci-dessous. Ces objectifs tiennent compte de la volonté d'atteindre au moins le nombre d'immigrants présumé dans les prévisions de Statistique Canada pour la Nouvelle-Écosse, ainsi que des délais prévus entre l'adoption des mesures stratégiques et les changements entraînés par ces mesures dans les tendances en matière d'immigration :

- 3 600 nouveaux arrivants par an dans les quatre ans suivant la mise en œuvre complète de la stratégie (prévue pour avril 2006)
- taux de 70 pour cent d'immigrants qui restent pour la période de recensement 2006–2011.

Il est important de noter que, une fois que la stratégie en matière d'immigration aura été approuvée, il faudra un certain temps avant qu'elle produise des résultats. Entre le moment où un immigrant fait sa demande et le moment où la décision de l'accueillir est rendue, il peut se dérouler entre une et quatre années. Ceci est dû en partie au processus de sélection du gouvernement fédéral, aux délais d'obtention des informations nécessaires auprès des candidats eux-mêmes et aux dossiers en retard dans les différents bureaux décernant les visas à l'étranger. Une fois que l'individu arrive en tant qu'immigrant reçu, il faut qu'il réside au Canada pendant au moins trois ans avant de pouvoir faire une demande de citoyenneté canadienne — et ce processus lui-même prend jusqu'à un an. L'ensemble du processus (allant du statut d'immigrant reçu à celui de citoyen canadien) peut prendre de cinq à huit ans.

Si le présent effort en matière d'immigration ne produira pas de résultats immédiats, il n'en reste pas moins que les mesures prises aujourd'hui aideront à relever bon nombre des défis auxquels nous faisons face. Mais le gouvernement ne peut pas à lui seul réaliser ces objectifs. La section qui suit décrit les différentes formes de coopération entre le gouvernement et ses partenaires dans la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'immigration.

Engagements des partenaires

Pour qu'une stratégie en matière d'immigration soit couronnée de succès, il faut mettre en place des partenariats solides et il faut que les organismes fournisseurs de service, les entreprises, les associations professionnelles, les syndicats, les agences de développement régional, les groupes communautaires, les organismes religieux, les associations multiculturelles et ethniques et les trois niveaux de gouvernement apportent leur soutien au processus, adoptent les engagements recommandés et participent activement aux mesures prises.

Organismes fournisseurs de services

Les organismes fournisseurs de services (FS) sont des organismes communautaires qui sont principalement subventionnés par le gouvernement fédéral. Ils fournissent des services comme les services d'orientation, les services d'aide à l'établissement, les services de prise de contact et de gestion des crises, le programme d'Évaluation selon les niveaux de compétence linguistique canadiens (ENCLC), les services de traduction et d'interprétation, les services d'emploi, les programmes d'entrepreneuriat comme les Services de développement de l'entreprise pour les immigrants (SDEI) et la défense des intérêts des immigrants. Les FS sont proches à la fois des immigrants et de leur communauté. Leur soutien et le travail qu'ils font joueront un rôle vital dans la réussite de notre stratégie en matière d'immigration. Il faut que le gouvernement travaille en coopération avec les FS en vue d'éliminer les obstacles qui empêchent les immigrants de pleinement s'intégrer dans la société néo-écossaise.

Industrie et entreprises

L'immigration est bénéfique sur le plan économique pour la Nouvelle-Écosse, mais ces bienfaits ne seront pleinement réalisés que si les immigrants parviennent à obtenir des emplois appropriés ou à lancer leur propre entreprise. Ces bienfaits concernent non seulement les immigrants eux-mêmes, mais aussi leurs employeurs, leurs employés et la société dans son ensemble. Les employeurs ont beaucoup à gagner quand ils embauchent des immigrants qualifiés, qui apportent de nouvelles idées, des approches innovatrices et des contacts au niveau international.

Cependant, les immigrants font face à des obstacles importants lorsqu'ils viennent ici et cherchent de l'emploi. Bon nombre d'entre eux ont fait des études et sont hautement qualifiés sur le plan professionnel, mais les diplômés

et certificats qu'ils possèdent ne sont pas souvent reconnus par leurs employeurs potentiels. Ils manquent aussi d'expérience professionnelle dans le marché du travail canadien et finissent, par conséquent, par travailler dans des emplois dont les qualifications exigées sont inférieures à celles qu'ils possèdent, afin de se constituer un dossier professionnel au Canada. D'après les recherches de Statistique Canada, 6 nouveaux immigrants sur 10 qui trouvent un emploi entrent dans un nouveau secteur professionnel après leur arrivée. Les employeurs peuvent aider les immigrants à obtenir une expérience professionnelle pertinente au Canada, soit en les employant en tant que membres pleinement qualifiés de leur personnel soit en leur offrant des postes d'apprentis.

Le secteur public est en train de prendre conscience de la nécessité de faire de l'immigration une question importante aux yeux de la population de la Nouvelle-Écosse et en particulier aux yeux de la communauté des employeurs. Les leaders du secteur privé ont clairement indiqué, dans de nombreuses consultations, qu'il fallait que le gouvernement mette l'accent sur l'importance de l'immigration et élabore un plan en vue de réaliser cet objectif.

Il faut que la communauté des employeurs dispose d'un point de référence à partir duquel elle pourra exprimer ses besoins et ses attentes. Le Manitoba Business Council fournit un bon modèle, de même que les efforts menés actuellement par le Nova Knowledge Immigration Committee. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse va donc explorer la possibilité de former un conseil responsable des questions d'immigration, qui fonctionnerait de façon indépendante vis-à-vis du gouvernement, qui serait composé de représentants des entreprises et qui serait le porte-parole de la communauté dans ce domaine important.

Les associations industrielles et les entreprises pourront, éventuellement par l'intermédiaire de ce conseil responsable des questions d'immigration, jouer un rôle essentiel en vue d'éduquer leurs membres au sujet des avantages qu'il y a à employer des immigrants à tous les niveaux, des élèves du secondaire en éducation coopérative jusqu'aux cadres supérieurs. Elles pourront également aider le gouvernement en diffusant les informations pertinentes concernant les outils de recrutement d'employés à l'étranger, comme le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE). Et elles pourront encourager les leaders du monde des affaires à jouer le rôle de mentors vis-à-vis des entrepreneurs issus de l'immigration, en leur faisant part des différentes compétences exigées par les industries de la province et en les aidant à trouver

et à conserver un emploi dans certains secteurs particuliers. Les associations industrielles et les entreprises pourront également tirer profit de la diversification de leurs membres, en intégrant des personnes de différentes provenances, afin de mieux refléter la réalité sociale économique de la province.

Organisations syndicales

Certains syndicats font face aux mêmes défis d'ordre démographique que la province dans son ensemble : vieillissement de la population active, vieillissement de leurs adhérents et ralentissement de la croissance démographique. Toutes ces tendances auront un impact sur la capacité qu'aura le secteur syndical de faire son travail difficile avec des compétences et une efficacité de calibre international. Les pénuries de travailleurs qualifiés n'affectent pas, à l'heure actuelle, tous les métiers et toutes les professions, mais les syndicats qui ont des inquiétudes à ce sujet seront peut-être prêts à envisager le recours à l'immigration comme moyen de combler les lacunes. Au niveau national, le Congrès du travail du Canada soutient expressément le recours à l'immigration¹⁰.

Il faut que le gouvernement encourage les syndicats à explorer les besoins, les préoccupations et les possibilités qui les concernent spécifiquement dans le domaine de l'immigration. Les syndicats ont un rôle important à jouer pour ce qui est d'éduquer les immigrants au sujet du rôle des organisations syndicales, de mettre en évidence les principales pénuries en matière de personnel qualifié et d'aider les immigrants à s'intégrer dans le marché du travail.

Agences de développement régional et organismes de développement communautaire

Les agences de développement régional (ADR) dirigent et coordonnent le développement économique au niveau local et représentent des partenariats entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Cela fait longtemps que les ADR sont conscientes de l'importance d'avoir une main-d'œuvre qualifiée si on veut que l'économie puisse se développer et elles sont des partenaires importants du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE). Bon nombre d'organismes communautaires ont leur propre stratégie en matière d'immigration. C'est le cas, par exemple, de Greater Halifax Partnership (GHP), de l'agence Colchester Regional Development Authority (CORDA) et de Nova Knowledge. Les ADR et les groupes

communautaires jouent un rôle important pour ce qui est d'énoncer clairement les bienfaits de l'immigration auprès des membres de leurs communautés. Le gouvernement peut aider les ADR et les organismes de développement communautaire dans la mise en œuvre de leurs stratégies respectives en matière d'immigration, en leur communiquant les résultats des recherches et en fournissant un cadre stratégique global pour la province, afin de s'assurer que tous les partenaires se concentrent sur les mêmes résultats et sur la même orientation stratégique.

Organismes religieux, bénévoles et groupes communautaires

Bon nombre d'organismes religieux partout au Canada ont négocié des accords cadres avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en vue de permettre aux églises de parrainer les réfugiés et leurs familles. Ils jouent un rôle important sur le plan humanitaire dans le domaine de l'immigration et sont essentiels si nous voulons nous assurer que nos efforts en matière d'immigration soient équilibrés et ne se contentent pas de chercher à attirer des immigrants pour des raisons purement économiques et immédiates. Les groupes religieux et les organismes de bénévoles sont souvent le ciment de la société civile. Le gouvernement encouragera vivement les organismes œcuméniques et ceux qui relèvent d'une religion spécifique dans leurs efforts en vue d'accueillir les immigrants et de renforcer la sensibilité aux autres cultures au sein de chaque église.

Les communautés ethniques ont également un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'attirer et de retenir les nouveaux immigrants. Pour le bien-être de tout immigrant, il est important d'avoir une communauté d'accueil et de reconstruire ses réseaux de relations sociales. Bon nombre d'entre eux choisissent d'ailleurs d'aller vivre dans une région où ils ont des amis et de la famille. Les immigrants cherchent souvent à s'intégrer dans des communautés qui sont en mesure de leur fournir des programmes et des services conçus en vue de favoriser la préservation de la culture et de la langue d'origine de la famille. Une des raisons pour lesquelles les immigrants partent vers une autre région du Canada, en dehors de la question de l'emploi, est que la région où ils sont installés manque de communautés ethniques bien établies qui pourraient apporter leur soutien. Lorsque l'immigrant est accueilli par une communauté, qui lui explique divers aspects de la vie dans la province, il a le sentiment de faire partie d'un réseau de relations et arrivera donc sans doute mieux à s'intégrer rapidement, ce qui ne peut que renforcer les chances qu'il reste dans la province.

Le programme HOST, qui est un programme de bénévoles de la région métropolitaine de Halifax, trouve pour l'immigrant arrivé récemment une famille qui a suivi une formation et qui remplira auprès de lui de rôle d'« hôte », afin d'accélérer son intégration dans la communauté. Le but du programme est d'aider les immigrants à relever les défis d'une nouvelle culture et d'une nouvelle langue. Ce programme pourrait servir de modèle pour d'autres programmes en dehors de la région métropolitaine de Halifax.

Gouvernement fédéral et municipalités

La responsabilité des questions d'immigration revient à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Pour qu'une stratégie en matière d'immigration soit couronnée de succès, il est important qu'il y ait un bon niveau de coopération entre les deux niveaux de gouvernement. Il faut que la province travaille en coopération avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), afin de déterminer les niveaux d'immigration, de coordonner les dispositions financières et de mettre en évidence les dispositifs stratégiques qu'il est possible de mettre en place au Canada pour favoriser la répartition des immigrants partout dans le pays. En plus de CIC, il y a d'autres ministères et agences du gouvernement fédéral qui sont concernées de près par l'immigration, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Entreprise Cape Breton Corporation (ECBC), Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) et Patrimoine canadien. En travaillant de concert avec nos partenaires du gouvernement fédéral, nous nous assurerons qu'il n'y ait pas de double emploi ou de chevauchement dans nos efforts en matière d'immigration et que tout le monde travaille ensemble avec les mêmes objectifs.

Les gouvernements municipaux sont ceux qui sont les plus proches des gens dans les communautés. Ils jouent un rôle important pour ce qui est de sensibiliser les citoyens aux bienfaits de l'immigration pour la Nouvelle-Écosse. La municipalité régionale de Halifax a déjà indiqué qu'elle souhaitait attirer plus d'immigrants vers la région métropolitaine de Halifax (RMH). Le gouvernement provincial travaillera en collaboration non seulement avec la RMH, mais également avec l'Union des municipalités de la Nouvelle-Écosse (UMNE), afin d'évaluer le soutien dont dispose la stratégie en matière d'immigration et de mettre en évidence les possibilités qui existent dans les autres régions de la province.

Pour arriver aux objectifs fixés : mesures stratégiques

L'immigration est un des outils dont nous avons besoin pour nous assurer un avenir prospère sur le plan économique, social et culturel dans les décennies qui viennent. Le gouvernement provincial est conscient qu'il est nécessaire de prendre des mesures et souhaite donc présenter un certain nombre d'idées qui seront explorées plus avant dans la suite de ce document. Toutes ces idées sont destinées à aider le gouvernement à réaliser sa vision pour l'immigration. Les idées décrites ci-dessous auront les effets suivants :

- Elles favoriseront la mise en place d'une culture d'accueil, en éduquant les Néo-Écossais sur ce que les immigrants ont à apporter à notre province sur le plan social, culturel et économique.
- Elles attireront des immigrants grâce au marketing et à la promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration.
- Elles favoriseront l'intégration des immigrants dans la vie quotidienne de la province, en fournissant les services d'aide à l'établissement dont ils ont besoin pour vivre, travailler et poursuivre leur apprentissage en Nouvelle-Écosse.
- Elles aideront à retenir les immigrants en Nouvelle-Écosse, en encourageant les immigrants à faire de la province leur ultime destination.

Bon nombre des mesures stratégiques présentées ci-dessous relèvent de plus d'une composante de notre cadre stratégique. Les composantes du cadre sont les suivantes : accueillir les immigrants; attirer les immigrants; intégrer les immigrants; et retenir les immigrants.

Communauté d'accueil – Fondements

En faveur de la diversité et de l'immigration

Pour que notre stratégie en matière d'immigration soit vraiment efficace, il faut qu'elle aille au-delà des mesures qui touchent uniquement l'immigrant, son employeur et les fournisseurs de services. Il faut qu'elle tienne compte du fait qu'il est important que la société dans son ensemble soit accueillante, tout en soulignant la diversité qu'ont créée les générations d'immigrants en provenance de différentes cultures qui sont venues se joindre à nos peuples autochtones.

Le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse travaille de concert avec plusieurs intervenants clefs en vue d'améliorer ce qui est fait pour reconnaître, célébrer, valoriser et soutenir la diversité culturelle de la Nouvelle-Écosse dans les politiques, les programmes et les services du gouvernement.

Nous avons mis en place un forum interministériel chargé d'élaborer une politique et une stratégie en matière de multiculturalisme pour l'ensemble du gouvernement. Cette politique et cette stratégie seront la manifestation concrète des principes décrits dans la loi dite *Multiculturalism Act* de la Nouvelle-Écosse. Le ministère va également collaborer avec les intervenants clefs en vue de mettre en place et de subventionner un comité consultatif externe conformément aux dispositions de cette loi.

Sensibilisation et éducation

Pour que notre stratégie en matière d'immigration réussisse, il faut qu'elle fasse l'objet d'un consensus de la part de la communauté, qui doit lui apporter son soutien le plus complet. Certaines communautés néo-écossaises, cependant, craignent que les immigrants ne leur « volent » des emplois. Il faut donc que tous les niveaux de gouvernement, les leaders des communautés et les éducateurs s'efforcent de réfuter ce mythe et fassent en sorte que les immigrants bénéficient eux aussi de l'hospitalité qui caractérise notre province. Les leaders ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de mettre en application les politiques gouvernementales et d'élaborer des programmes soutenant l'immigration, tandis que les éducateurs peuvent dresser un tableau des bienfaits de l'immigration et examiner de façon réfléchie les politiques, les programmes et les attitudes qui ont un impact sur l'immigration.

Attirer les immigrants en Nouvelle-Écosse

Avant d'accueillir, d'intégrer et de retenir les immigrants, il faut pouvoir les attirer. Le profil de la Nouvelle-Écosse au plan international ne peut rivaliser avec ceux d'endroits comme Toronto ou Vancouver. Il faut donc que nous nous efforcions d'attirer de nouveaux immigrants en expliquant les avantages qu'il y a à venir s'installer chez nous et ce qu'il faut faire pour cela.

Un site Web complet sur l'immigration

L'élaboration d'un site Web complet sur l'immigration constitue un outil de marketing à l'échelle planétaire et offre la possibilité de renforcer l'image de marque de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration, en soulignant les avantages qu'il y a à vivre dans cette province. Le site Web est également un outil d'intégration qui fournit un point d'accès unique pour toutes les informations sur l'immigration et tous les organismes qui peuvent aider les immigrants à s'ajuster à la vie en Nouvelle-Écosse. Ce concept de « point d'accès unique » est recommandé par plusieurs fournisseurs de

services, qui disent que les immigrants ont besoin d'un accès simple, facile et rapide aux informations et aux structures de soutien.

À l'heure actuelle, les informations sur l'immigration en Nouvelle-Écosse ne sont pas très visibles ni facilement accessibles via Internet, parce qu'il y a plusieurs ministères qui se partagent la responsabilité de l'immigration et des questions de multiculturalisme. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'accès aux informations sur la Nouvelle-Écosse, sur les options disponibles et sur les structures de soutien qui existent sur place à l'arrivée soit plus facile pour les immigrants potentiels qui font des recherches.

Promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Si on veut faire la promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration, on ne peut pas se contenter d'un site Web. Les différents ministères du gouvernement participent déjà, à l'heure actuelle, à des missions d'envergure internationale dans le cadre de leurs mandats respectifs et ces missions sont l'occasion pour eux de faire la promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que terre d'immigration. Par ailleurs, on pourra aussi utiliser le programme Brand Nova Scotia, qui cherche, à l'aide d'une approche axée sur le marketing et fondée sur des partenariats, à promouvoir la Nouvelle-Écosse en tant que meilleure région du Canada pour ce qui est de la qualité de vie, du travail, des affaires et de la famille.

La plupart des provinces font leur promotion et la promotion de leurs programmes dans le cadre de conférences ou de salons internationaux de l'immigration. Ces conférences sont efficaces, mais elles sont également très chères pour ceux qui souhaitent y participer, en raison des frais de déplacement, des frais de location d'un stand et du coût de l'affichage. Or la tradition pour les provinces de l'Atlantique est d'utiliser chacune un espace individuel. La Nouvelle-Écosse aimerait donc travailler en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique en vue de créer un partenariat de marketing pour l'immigration, dans le cadre des conférences sur l'immigration de l'organisme Équipe Canada. L'idée est que, si les quatre provinces mettent en commun leurs ressources, elles pourront créer un impact beaucoup plus important que ce qu'elles arrivent à faire chacune individuellement. Le gouvernement continuera ainsi d'explorer les possibilités de collaboration avec les autres provinces en vue de s'assurer que les activités promotionnelles soient efficaces et rentables.

Informations sur le marché du travail

Il est essentiel pour les immigrants d'avoir accès à des informations fiables sur le marché du travail de la Nouvelle-Écosse. Ces informations permettent aux immigrants potentiels de se familiariser avec les possibilités d'emploi disponibles et de déterminer ce qu'ils doivent faire pour pouvoir s'intégrer pleinement dans le marché du travail de la province. Elles peuvent aussi renforcer l'efficacité des programmes conçus en vue d'attirer de nouveaux immigrants et de faciliter leur intégration.

L'efficacité de programmes en matière d'immigration comme le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE) dépend aussi des connaissances sur le marché du travail et de l'adaptation de ces programmes aux exigences des professions et aux besoins en matière de qualifications. Dans un environnement où la croissance de la main-d'œuvre est sur le déclin, l'accès à une offre adéquate en matière de main-d'œuvre qualifiée devient de plus en plus important.

La province se livre à l'heure actuelle, avec ses partenaires, à diverses activités visant à élaborer de nouvelles sources d'information sur le marché du travail pour la Nouvelle-Écosse. Ces activités comprennent, entre autres, l'élaboration d'un guide d'analyse de l'offre et de la demande, qui améliorera notre capacité de mettre en évidence les tendances concernant la demande des différents secteurs professionnels à l'avenir et d'évaluer les décalages entre l'offre et la demande (surplus et pénuries) qui pourraient se déclarer à l'avenir.

Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE)

Le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE) est conçu en vue d'aider les employeurs de la Nouvelle-Écosse à éliminer les pénuries les plus graves dans la population active. Il permet à la province de mettre en candidature 1000 immigrants qualifiés sur une période de cinq ans, c'est-à-dire 200 candidats (avec leur entourage familial immédiat) par an. Les candidats qui immigreront dans le cadre de l'entente deviendront résidents permanents au Canada et pourront demander à obtenir la citoyenneté canadienne au bout de trois ans. L'entente pour la Nouvelle-Écosse est la première à inclure des clauses concernant la consultation de la communauté de langue française lors des discussions sur les questions relatives à l'immigration.

Catégories du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE)

Il y a trois catégories générales de candidats pour le PCNE.

La catégorie « **économique** » favorise la croissance et le développement des petites entreprises dans la région. Les petites entreprises reçoivent des subventions qui favorisent leurs plans de développement et les candidats reçoivent des services d'orientation professionnelle pour travailler en Nouvelle-Écosse. En plus de répondre aux exigences sur le plan de la langue, de l'âge et des études, il faut que les candidats aient de l'expérience en gestion d'entreprise et soient prêts à verser une contribution non remboursable, dont la majeure partie est versée dans un compte de garantie bloqué pour être utilisée par un propriétaire de petite entreprise approuvé. Dans le cadre du programme, les candidats reçoivent un contrat d'emploi rémunéré de six mois au sein d'une entreprise néo-écossaise. Cette catégorie n'existe que dans le Programmes des candidats de la Nouvelle-Écosse et non dans les autres provinces qui ont un tel programme. Il y a une forte demande, en raison des présentations qui sont faites auprès de la communauté et des rencontres avec les agences de développement régional, les entreprises et les organismes de développement économique des communautés.

La catégorie « **travailleur qualifié** » est conçue en vue d'éliminer les pénuries de travailleurs qualifiés dans le marché du travail et ce sont les employeurs qui jouent le rôle principal. En plus de répondre aux exigences sur le plan de la langue, de l'âge et des études, il faut que les candidats aient une offre d'emploi à temps plein garantie d'un employeur de la Nouvelle-Écosse, dans un domaine où l'employeur a mis en évidence une pénurie de travailleurs qualifiés. À l'heure actuelle, le PCNE travaille en collaboration avec la communauté universitaire et médicale en vue de faire venir rapidement des travailleurs qualifiés en Nouvelle-Écosse. Bon nombre des candidats qualifiés vivent déjà en Nouvelle-Écosse et ont déjà un travail temporaire. Le PCNE est en train d'ajouter un poste d'agent de liaison, qui s'occupera du programme en collaboration avec les entreprises et l'industrie.

La catégorie « **communauté** » fonctionne par l'entremise des agences de développement régional (ADR). Chaque ADR peut recommander jusqu'à deux candidats par an qui auront une contribution de valeur à apporter sur le plan social et économique à la communauté. Les ADR élaborent leurs propres critères en fonction de leur plan stratégique et de leurs objectifs en tant qu'organisme de développement.

L'une des caractéristiques essentielles du concept des programmes de candidats provinciaux est la mise en place de partenariats avec les entreprises et avec la communauté. S'il existe des possibilités d'emploi et de lancement de nouvelles entreprises pour les nouveaux arrivants, alors ceux-ci arriveront à s'établir rapidement et il y aura plus de chances qu'ils choisissent de rester.

Ce programme est devenu pleinement opérationnel en juin 2003 et, à compter de juin 2004, quatre candidats sont déjà arrivés avec leur famille, 52 candidats ont reçu leur certificat et 85 autres candidatures sont en cours de traitement. Il sera difficile de soutenir le rythme actuel si l'on ne dispose pas de plus de personnel.

Nouvelles possibilités pour le PCNE

Il est possible qu'on puisse élargir le PCNE dans les domaines suivants.

Catégorie « entrepreneurs »

Le PCNE ne dispose pas d'une catégorie pour les entrepreneurs qui serait ouverte à ceux qui pourraient vouloir immigrer en Nouvelle-Écosse pour lancer leur propre entreprise. Nous explorons à l'heure actuelle un certain nombre de modèles susceptibles d'être utilisés pour ajouter cette nouvelle catégorie au programme. Les agences de développement régional (ADR) jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une telle initiative, car les possibilités de lancement d'entreprises viendront de la communauté. Bon nombre de petites entreprises font face à des problèmes de remplacement de leurs dirigeants et le fait d'avoir une catégorie « entrepreneurs » dans le programme permettrait d'offrir une plus grande diversité d'options d'achat.

Projet pilote pour les travailleurs temporaires d'origine étrangère

À l'heure actuelle, il arrive que des travailleurs temporaires d'origine étrangère viennent au Canada pour travailler pendant une période de temps bien précise pour un employeur bien précis. RHDC fournit des certificats attestant qu'il est impossible de trouver des Canadiens qualifiés pour occuper les postes vacants concernés, mais ces certificats sont difficiles à obtenir. Une fois qu'un employeur a fait toutes les démarches pour pouvoir embaucher un travailleur étranger de façon permanente et que le cas du travailleur en question est traité comme un cas d'immigrant, ce dernier n'est pas obligé de rester ou même de venir dans la province, puisque la Charte canadienne des droits et

Projet pilote pour les travailleurs temporaires d'origine étrangère

Il s'agit d'un projet analogue au programme fédéral d'aides familiaux résidents, qui permet à un employeur et à un travailleur temporaire d'établir un contrat entre eux concernant la garde d'enfants ou les soins aux personnes âgées. À la fin de la période de deux ans couverte par le contrat, le travailleur temporaire a le droit de faire une demande de statut de résident permanent au Canada et est dégagé de ses obligations de travail vis-à-vis de cet employeur. RHDC évalue la demande initiale de l'employeur, afin de s'assurer du respect des taux de salaire en vigueur et des conditions de travail.

libertés garantis aux citoyens canadiens et aux résidents permanents la liberté de circulation au Canada. Ceci prend beaucoup de temps et peut être source de frustration pour l'employeur.

Il est possible de négocier avec le gouvernement fédéral la mise en place d'un projet pilote dans lequel on attribuerait au travailleur un permis de travail temporaire qui concernerait spécifiquement un employeur et un lieu bien précis, dans une profession où il y a pénurie de travailleurs qualifiés. Ceci accorderait à l'employeur une certaine période pour montrer au travailleur temporaire que la province est un bon endroit pour vivre et travailler. Le travailleur ne serait pas immigrant tant qu'il n'aurait pas terminé la période d'emploi dont il a été convenu et il pourrait ensuite obtenir le statut de résident permanent.

Étudiants internationaux de niveau postsecondaire

Les établissements postsecondaires de la Nouvelle-Écosse servent depuis longtemps à attirer des étudiants internationaux qui souhaitent poursuivre leurs études au Canada. Ces étudiants postsecondaires sont une source attrayante pour l'immigration. Il s'agit, dans une large mesure, de personnes qui se sont bien intégrées dans la société. Elles sont en passe d'obtenir un diplôme dans un établissement canadien et elles pourraient donc faire partie d'une catégorie d'individus bien formés et susceptibles de trouver de l'emploi dans des secteurs où il risque d'y avoir des pénuries de personnel qualifié.

Certaines autres provinces ont négocié des ententes avec le gouvernement fédéral qui font qu'il est plus facile pour les étudiants internationaux d'obtenir une expérience professionnelle au Canada et qui accélèrent le processus d'obtention du statut d'immigrant reçu. La Nouvelle-Écosse a récemment négocié un protocole d'entente (PE) avec le gouvernement fédéral qui permet aux étudiants internationaux du postsecondaire de travailler pendant une deuxième année dans un secteur en rapport avec leurs études; elle est également en train de négocier un autre PE en vue de permettre aux étudiants de travailler en dehors du campus pendant leurs études. Il n'existe pas, cependant, en Nouvelle-Écosse de programme conçu spécifiquement pour les étudiants internationaux, en vue de faire d'eux des immigrants reçus. Il y a là des possibilités non exploitées de faire augmenter le nombre d'immigrants et le gouvernement se doit d'explorer d'autres voies en vue d'encourager un plus grand nombre d'étudiants internationaux à venir séjourner, vivre et travailler en Nouvelle-Écosse.

On pourrait utiliser le PCNE parallèlement au projet pilote conjoint concernant l'embauche d'étudiants internationaux diplômés, qui a été annoncé en mai 2004 par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ce programme permet aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle d'un an dans leur domaine d'études, après la fin de leurs études. Les étudiants peuvent être mis en candidature par l'intermédiaire du PCNE si l'employeur offre un emploi à l'organisme de façon permanente.

Immigration ciblée et accueil de réfugiés

En plus de l'inclusion du message concernant l'immigration dans les missions à l'étranger, le gouvernement a la possibilité d'attirer des groupes d'immigrants en provenance de régions du monde que les gens cherchent à quitter pour diverses raisons et en particulier pour des raisons de sécurité personnelle. Au cours des 50 dernières années, l'évolution de la conjoncture internationale a provoqué de mouvements de populations en provenance de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de l'Ouganda, du Vietnam, du Liban, de la Chine, de la Somalie et de l'ex-Yougoslavie, pour ne citer que certaines d'entre elles. Bon nombre d'individus issus de ces groupes sont venus en Nouvelle-Écosse en tant que réfugiés.

Un certain nombre de groupes communautaires et religieux de la Nouvelle-Écosse se sont investis dans le parrainage des réfugiés et de leurs familles. De fait, de nombreux organismes religieux ont négocié des ententes cadres avec

CIC qui permettent à des églises de parrainer des réfugiés individuellement. En sensibilisant davantage les gens aux activités de parrainage, on ajoutera une dimension supplémentaire aux efforts en vue de faire augmenter l'immigration en Nouvelle-Écosse.

Fonds des investisseurs immigrants du gouvernement fédéral

Les textes de loi du gouvernement fédéral en matière d'immigration définissent une catégorie d'immigrants pour des raisons économiques appelée « investisseurs ». L'un des critères d'admission dans cette catégorie est que l'individu doit investir 400 000 dollars dans un fonds sans intérêts géré par le gouvernement. Le gouvernement fédéral distribue ensuite ces fonds aux provinces participant au programme. Quelle que soit la destination choisie par l'investisseur immigrant, toutes les provinces participant au programme reçoivent une partie de ce fonds d'investissement. Elles doivent fournir une garantie formelle de remboursement du capital à l'investisseur dans les cinq ans. La province ne peut utiliser l'argent que pour le développement économique et pour des investissements dans la création d'emplois. Jusqu'à présent, cinq provinces et territoires ont choisi de participer à cette initiative relativement nouvelle de fonds d'investissement. Il y a des coûts pour les provinces participant au programme, avec entre autres des frais et des structures administratives qui doivent être mises en place afin de répondre aux exigences du gouvernement fédéral. Mais si les avantages pour la province sont supérieurs au coût de la participation, alors il est possible que la Nouvelle-Écosse choisisse d'accepter ces fonds pour les investir dans la création d'emplois. La province est en train d'évaluer les coûts et les avantages de l'adhésion à ce programme.

Intégrer et retenir les immigrants – Services disponibles

Pour que notre stratégie en matière d'immigration soit couronnée de succès, il faut non seulement qu'elle crée un climat d'accueil dans la communauté, mais aussi qu'elle s'assure que les immigrants disposent de services, afin qu'ils puissent rapidement s'intégrer et participer pleinement à la vie en Nouvelle-Écosse dans tous ses aspects — économique, social, culturel et civil. Le gouvernement offre certains programmes et services directement, tandis que d'autres sont fournis par des organismes et des groupes communautaires.

Accès aux services du gouvernement provincial

Les immigrants arrivant en Nouvelle-Écosse font souvent face à des obstacles et des défis quand ils cherchent à avoir accès aux services gouvernementaux. Pour tenter de régler ce problème important, les différents ministères du gouvernement sont en train de prendre des mesures en vue de renforcer les compétences d'ordre transculturel dans l'ensemble de la fonction publique, afin qu'elle puisse fournir les services dont ont besoin les membres de nos diverses populations.

Le ministère de la Santé, par exemple, a lancé des ateliers sur la diversité et l'intégration sociale et un site Web qui fournit des liens sur les questions d'intégration pour les employés du secteur de la santé. Il est également en train d'élaborer des lignes directrices pour l'adoption d'une politique de compétence sur le plan culturel et pour l'offre de soins adaptés sur ce plan. Le ministère des Services communautaires offre tout un éventail de services sociaux aux Néo-Écossais qui sont dans le besoin.

La Division des services aux tribunaux du ministère de la Justice fournit sur demande un interprète pour toutes les affaires de droit criminel ou de droit familial; pour les affaires de droit civil, c'est le tribunal jugeant l'affaire qui doit demander le recours à un interprète. Le ministère des Services aux entreprises et aux citoyens et des Relations avec les municipalités permet d'inclure des traducteurs dans les interactions relatives aux services. Si, par exemple, une personne ne parlant pas le français souhaite obtenir un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, cette personne peut passer l'examen oral du code de la route avec l'aide d'un traducteur.

Le ministère de l'Éducation est également en train de renforcer la diversité des ressources disponibles dans les salles de classe, dans les bibliothèques et dans le programme d'études des écoles publiques.

De façon plus générale, tous les employés du gouvernement ont l'obligation de suivre une formation sur la diversité dans le lieu de travail. Et le gouvernement se doit de continuer à éliminer les obstacles et à relever les défis associés à l'offre de services à notre communauté multiculturelle.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en tant qu'employeur d'envergure

Le gouvernement est l'un des plus grands employeurs de la province et il a donc beaucoup à gagner à embaucher des immigrants qualifiés. Il peut offrir aux immigrants la possibilité d'utiliser leurs compétences et leurs idées tout en acquérant une expérience professionnelle pertinente au Canada, en les employant soit comme fonctionnaires pleinement qualifiés soit en leur fournissant des postes de transition ou une relation de mentorat. Il faut que la fonction publique soit le reflet de la diversité des personnes à qui elle offre ses services.

Anglais langue seconde (ALS)

L'apprentissage de la langue anglaise est une priorité pour les nouveaux arrivants et un des facteurs clés dans la réussite de l'établissement et de l'intégration des immigrants. Pour pouvoir vivre, travailler et élever leur famille en Nouvelle-Écosse, il faut que les nouveaux arrivants soient à l'aise en anglais. Il faut donc qu'ils aient accès à tout un éventail de programmes de formation en ALS et à des possibilités de formation qui leur permettront d'atteindre le niveau nécessaire dans la langue.

Les nouveaux arrivants ont déjà accès à une formation de base financée par le gouvernement fédéral, mais cette formation ne suffit pas à leur permettre de participer pleinement à la vie en Nouvelle-Écosse dans tous ses aspects (social, culturel, civil et économique), alors même que ce sont précisément ces différents aspects qui les ont attirés en Nouvelle-Écosse. Les immigrants font tout particulièrement face à des défis linguistiques lors de leur recherche d'un emploi approprié, lorsqu'ils veulent poursuivre leurs études postsecondaires et quand ils veulent avoir accès à leur propre profession.

Au-delà de cette formation linguistique de base, nous n'offrons pas, à l'heure actuelle, une réponse adéquate aux besoins linguistiques des nouveaux arrivants et les lacunes dans les services, en particulier en ce qui a trait aux formations linguistiques spécifiques à certaines professions, certains secteurs ou certains emplois, font que les possibilités et les perspectives d'emploi pour les nouveaux arrivants sont limitées.

L'une des stratégies qu'on peut utiliser pour combler ces lacunes est l'Initiative des cours de langue de niveau avancé (ICLNA) de CIC, qui comprend des

Soutien à l'ALS

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral finance le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), qui fournit une formation linguistique de base pour la vie au jour le jour pour les nouveaux arrivants adultes. Au cours des quatre dernières années, les réductions des subventions aux fournisseurs de services en ALS ont eu un grave impact sur les services offerts.

Le gouvernement provincial subventionne un certain nombre de programmes et de services d'ALS, comme un programme d'anglais dans le lieu de travail, un programme pour « survivre » en anglais dans le lieu de travail et un programme de tutorat bénévole en ALS. La province finance également un programme d'anglais à des fins scolaires, qui comble le fossé entre le CLIC et le niveau de langue plus élevé qu'exigent la plupart des universités et des collèges.

Le niveau des programmes d'ALS dans les écoles publiques dépend en grande partie des conseils scolaires régionaux et il y a de grandes variations d'une région à l'autre pour ce qui est des qualifications des instructeurs et des ressources qui sont disponibles. Le gouvernement fédéral ne fournit aucune subvention aux provinces pour l'ALS dans le système éducatif public, puisque l'éducation relève de la responsabilité des provinces.

subventions pour les niveaux plus avancés de formation linguistique et pour les formations linguistiques spécifiques à certaines professions, qui permettent aux immigrants de trouver et de conserver des emplois qui correspondent bien à leur niveau de qualification. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Centre d'apprentissage pour les immigrants de Halifax ont récemment mis en place un partenariat concernant la première phase d'un projet de recherche dans le cadre de l'ICNLA pour le secteur de la santé.

Les fournisseurs de services en ALS revendiquent une approche holistique pour l'ALS, avec la création d'un point d'accès unique pour tous les services d'ALS pour adultes. Ils disent également qu'il faut offrir tout un spectre de formations linguistiques en ALS, de façon à ce que les nouveaux arrivants puissent aller au-delà des niveaux de base et recevoir l'enseignement

linguistique de niveau plus avancé dont ils ont besoin pour pouvoir réaliser leurs buts sur le plan professionnel, familial et éducatif et de leur participation à la vie communautaire. Ces efforts doivent également comprendre des formations linguistiques répondant à des besoins bien précis. Il est clair qu'il faut que le gouvernement explore différentes options menant à l'adoption d'une approche holistique de l'apprentissage de l'ALS.

Évaluation et reconnaissance des diplômes et certificats

Pour bon nombre d'immigrants, le choix de la destination est en grande partie lié aux possibilités de trouver un emploi sûr dans le secteur de leur choix. Cependant, nombreux sont ceux qui font face à des obstacles lorsqu'ils veulent faire reconnaître leurs qualifications et, dans certains cas, faire valider leurs permis professionnels.

Pour pouvoir attirer des travailleurs qualifiés et des professionnels bien formés en vue de répondre aux besoins de notre marché du travail, il faut que nous nous assurions que les immigrants aient accès à un fournisseur de services reconnu en matière d'évaluation des diplômes et des certificats et il faut que nous travaillions en collaboration avec les organisations professionnelles, les associations de l'industrie, les employeurs et les établissements de formation afin de nous assurer que ces diplômes et ces certificats soient acceptés une fois qu'ils ont fait l'objet d'une évaluation appropriée.

À l'heure actuelle, la province dirige l'élaboration d'un partenariat entre les provinces de l'Atlantique en vue de mettre en place un service commun de reconnaissance des diplômes et des certificats et de faire la promotion de ce service. Ceci permettra de sensibiliser les gens à l'importance de l'évaluation et de la reconnaissance des diplômes et des certificats obtenus à l'étranger si on veut attirer et retenir des travailleurs hautement qualifiés.

Idées à explorer

Dans la présente section, le gouvernement présente des « idées à explorer » qui pourraient déboucher sur des mesures venant à l'appui du cadre stratégique pour l'immigration. Les idées ci-dessous ne sont pas figées et ne constituent pas une liste exhaustive. Nous les présentons avant tout pour encourager les intervenants à en discuter et à proposer d'autres suggestions lors des consultations du gouvernement.

Idées à explorer

Résultats visés

Communauté accueillante

Pour la diversité et pour l'immigration

S'efforcer de renforcer le réseau des associations multiculturelles de la Nouvelle-Écosse

Meilleur accès à des informations exactes et à jour sur les nombreux organismes ethniques de la Nouvelle-Écosse et sur les autres organismes dont les efforts visent à soutenir la diversité

S'efforcer, en collaboration avec les organismes ethniques, de fournir des possibilités aux nouveaux immigrants qui ont un bagage similaire en matière d'orientation, d'information et de mise en place d'un réseau de relations

Meilleure capacité d'offrir des services d'orientation aux immigrants

Renforcer la présence des communautés ethniques dans le site Web du gouvernement en dressant des portraits de chacune de ces communautés

Plus grande présence du multiculturalisme

Sensibilisation et éducation

S'efforcer, en collaboration avec les enseignants, les conseils scolaires régionaux et les organismes communautaires de fournir des formations et des ressources appropriées en vue de sensibiliser davantage les gens à ce que vivent les immigrants, à l'immigration elle-même et à ses bienfaits

Les jeunes de la Nouvelle-Écosse comprendront l'importance et les bienfaits de l'immigration.

Encourager les élus de tous les niveaux de gouvernement à parler de l'importance des immigrants pour la Nouvelle-Écosse et à assister aux cérémonies de remise des certificats de citoyenneté et aux manifestations multiculturelles

Les leaders de la province soutiennent l'immigration et expliquent ses bienfaits au grand public, de façon à renforcer le soutien accordé à l'initiative.

Attirer les immigrants

Un site Web complet sur l'immigration

Élaborer un site Web dans les deux langues officielles du pays qui fasse la promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que destination attrayante pour l'immigration

Les immigrants envisageront la Nouvelle-Écosse comme destination lorsqu'ils décident d'immigrer au Canada, au lieu d'aller dans les grands centres urbains de Toronto, Montréal et Vancouver.

Fournir des informations (à la fois d'ordre provincial et d'ordre fédéral) sur les possibilités d'immigration en Nouvelle-Écosse

Les immigrants auront facilement accès aux programmes et options dont ils disposent pour immigrer en Nouvelle-Écosse.

Créer un portail unique pour les services d'aide à l'établissement en Nouvelle-Écosse, qui fournit aux immigrants des informations d'orientation et des liens vers les organismes offrant des services d'aide à l'établissement

Les immigrants auront accès aux structures de soutien et aux informations dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la vie sociale et économique de la Nouvelle-Écosse.

Promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Établir un partenariat avec les missions d'immigration de l'organisme Équipe Canada, avec Nova Scotia Business Inc., avec Brand Nova Scotia et avec les ministères, de façon à ce qu'ils incluent la promotion de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration dans les missions commerciales et les missions de marketing

Plus grande sensibilisation des gens aux qualités de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Travailler avec les différents partenaires et assurer le suivi des événements au niveau international, afin de repérer les possibilités d'activités promotionnelles ciblées à l'étranger

Plus grande sensibilisation des gens aux qualités de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Continuer à explorer les possibilités de travailler en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique sur des missions conjointes de promotion de l'immigration

Plus grande sensibilisation des gens aux qualités de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Élargir le travail préliminaire qui a été fait avec le comité responsable de la promotion auprès des étudiants internationaux et du recrutement des étudiants internationaux, en vue de soutenir des missions conjointes de promotion et de recrutement

Plus grande sensibilisation des gens aux qualités de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Encourager les communautés d'immigrants qui résident à l'heure actuelle en Nouvelle-Écosse à utiliser leurs relations avec leur pays d'origine pour promouvoir la Nouvelle-Écosse en tant que destination attrayante pour l'immigration

Plus grande sensibilisation des gens aux qualités de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration

Informations sur le marché du travail

Élaborer un guide sur le marché du travail de la Nouvelle-Écosse pour les immigrants

Les immigrants et les immigrants potentiels ont facilement accès aux informations sur le marché du travail dont ils ont besoin pour prendre des décisions réfléchies et pour faciliter leur participation au marché du travail.

Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNE)

Réévaluer et renouveler le profil du PCNE pour qu'il réponde mieux aux besoins de la Nouvelle-Écosse sur le plan des compétences et aux buts en matière d'immigration

Augmentation de l'immigration en Nouvelle-Écosse

Élargir les ressources humaines et technologiques consacrées à ce programme et explorer d'autres options administratives pour la gestion du programme

L'objectif est atteint, les délais de traitement sont maintenus et la capacité d'augmenter les objectifs fixés est renforcée.

Encourager les groupes et les communautés francophones à chercher à répondre à leurs besoins dans le cadre du programme

Les communautés francophones de la Nouvelle-Écosse sont en mesure de tirer profit de l'augmentation de l'immigration dans la province.

Nouvelles possibilités pour le PCNE

Nommer un agent d'affaires chargé de mettre au point la catégorie « entrepreneurs » du PCNE et de renforcer la capacité qu'a la province de faire la promotion de la Nouvelle-Écosse auprès des personnes qui arrivent en tant qu'entrepreneurs au niveau fédéral et de les attirer vers la Nouvelle-Écosse

Le développement des entreprises conduit à la création ou au maintien d'un plus grand nombre d'emplois en Nouvelle-Écosse.

Négocier un projet pilote avec le gouvernement fédéral en vue d'attirer les travailleurs étrangers vers des emplois spécifiques pour une période donnée, avec le statut d'immigrant reçu à la clef

Les pénuries sont comblées par des travailleurs temporaires qui obtiennent ensuite le statut d'immigrant reçu et restent.

Cibler les étudiants étrangers qualifiés dans le postsecondaire qui se trouvent dans les dernières années de leurs études

Plus d'immigrants hautement qualifiés restent dans la province.

Explorer les possibilités pour les étudiants étrangers dans le cadre du PCNE

Moins de paperasse et un traitement plus rapide des dossiers des étudiants en tant qu'immigrants, qui seront alors plus susceptibles de rester dans la province

Continuer à négocier des ententes avec CIC pour les étudiants étrangers

L'amélioration des initiatives pour les étudiants permettra aux universités d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers qui seront ciblés à des fins d'immigration.

Immigration ciblée et accueil de réfugiés

Suivre les événements qui se déroulent dans le monde et faire la promotion de la province en tant que destination pour les individus qui cherchent à quitter leur pays d'origine pour des raisons de sécurité personnelle

Plus grande conscience de la Nouvelle-Écosse en tant que destination pour l'immigration au Canada chez les individus qui cherchent refuge

Établir un partenariat avec CIC en vue de promouvoir les possibilités de faire augmenter le nombre de parrainages collectifs de réfugiés

Augmentation de l'immigration

Travailler en collaboration avec les organismes religieux et les groupes communautaires en vue de diffuser des informations sur les possibilités de partenariat avec CIC dans de telles initiatives

Augmentation de l'immigration

Rencontrer les organismes et explorer leur intérêt pour la mise en place d'une entente avec CIC pour le parrainage de réfugiés

On répond mieux aux besoins des nouveaux arrivants et on a une approche plus équilibrée du recrutement, qui n'exclut pas la catégorie des réfugiés.

Fonds des investisseurs immigrants du gouvernement fédéral

Examiner les données sur les coûts, les bienfaits et les risques, afin de déterminer si la participation au Fonds des investisseurs immigrants du gouvernement fédéral serait bonne pour la Nouvelle-Écosse

Le développement économique et la création d'emplois bénéficieraient d'investissements directs à partir des fonds des immigrants.

Intégrer et retenir les immigrants

Accès aux services du gouvernement provincial

Améliorer l'accès aux informations sur les services publics

Les immigrants savent à qui s'adresser pour avoir accès à ces services.

Développer les compétences des employés du gouvernement sur le plan transculturel, en renforçant la formation sur la diversité culturelle pour les personnes travaillent directement auprès de la clientèle et qui sont souvent les premiers points de contact pour les immigrants

Les employés sont davantage en mesure de répondre aux besoins des populations de la Nouvelle-Écosse dans toute leur diversité.

S'efforcer d'incorporer les principes de la diversité et de l'intégration dans la conception des programmes du gouvernement provincial, avec entre autres la recherche de divers points de vue lors des processus relevant des politiques publiques

Les principes de l'intégration sont clairement formulés dans les plans stratégiques, les politiques, les lignes directrices et les procédures; on a mis en place des processus permettant aux membres des diverses communautés culturelles de la Nouvelle-Écosse de participer pleinement aux activités.

S'assurer que les documents produits par le gouvernement favorisent l'intégration de tous et reconnaissent et célèbrent la diversité

Les immigrants voient la fonction publique comme un environnement qui favorise la diversité et l'intégration.

Mettre à jour et renforcer les formations obligatoires sur la diversité offertes à tous les fonctionnaires

Les fonctionnaires sont mieux informés et sont capables de comprendre les problèmes relatifs à l'immigration et à la diversité dans les entreprises.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en tant qu'employeur d'envergure

Envisager, en partenariat avec le NSGEU (Nova Scotia Government and General Employees Union), l'utilisation d'une analyse des systèmes d'embauche pour évaluer ses critères de sélection et ses pratiques d'embauche

Élimination des obstacles de façon à ce que la candidature des immigrants qualifiés puisse être envisagée pour les postes au sein de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse

Reconnaître, en tant qu'employeur, les diplômes et les certificats obtenus à l'étranger conformément à l'évaluation d'un service d'examen des diplômes et certificats

Mettre en place un programme de mentorat afin de fournir du soutien aux immigrants récemment embauchés dans la fonction publique

Élargir le programme actuel de développement de la diversité dans les emplois d'été, afin d'y inclure une composante distincte portant sur l'embauche des immigrants

Travailler en collaboration avec les ministères en vue de mettre en place des conseils sur la diversité qui peuvent résoudre les problèmes relatifs à diverses cultures, coutumes, etc.

Élaborer des programmes et des mesures d'encouragement afin d'attirer les immigrants vers les métiers qui ont besoin de main-d'œuvre; s'assurer que les offres d'emploi soient diffusées dans des endroits autres que le site Web de la Commission de la fonction publique

Incorporer des mécanismes de responsabilisation, afin de s'assurer que l'on tienne compte des questions de promotion sociale dans les pratiques d'embauche

Les diplômes et certificats des immigrants sont reconnus par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en tant qu'employeur d'envergure

Les immigrants nouvellement embauchés bénéficient d'un soutien interne, ce qui est susceptible de les encourager à rester.

Plus de possibilités d'emploi pour les immigrants, ce qui conduit un plus grand nombre d'entre eux à rester et crée une main-d'œuvre plus diverse, reflétant davantage la composition de notre population

Il y a une plus grande sensibilité aux questions d'ordre culturel dans le lieu de travail, de sorte que les immigrants les perçoivent comme étant accueillantes et respectueuses.

Un plus grand nombre d'immigrants est embauché et on répond à la demande concernant des compétences spécifiques.

On envisage sérieusement la candidature de personnes de diverses origines pour les postes de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse.

Anglais langue seconde (ALS)

Effectuer une analyse des besoins concernant l'accès aux formations en ALS et créer un point de contact unique pour l'ALS pour les adultes

On a repéré les lacunes et les programmes et les services d'ALS sont bien coordonnés.

Envisager, lorsque cela est approprié, un engagement concernant un financement stable pluriannuel qui permette aux fournisseurs de formation en ALS de mieux planifier leurs programmes

Les programmes et les services d'ALS sont plus durables.

Déterminer les lacunes qui existent dans l'offre de programmes d'ALS au sein des écoles publiques et la méthode la plus appropriée et la plus efficace pour combler ces lacunes; fournir une formation et des ressources appropriées aux enseignants qui doivent travailler auprès d'étudiants apprenant l'anglais dans la salle de classe

Les jeunes immigrants reçoivent une formation en ALS et s'intègrent mieux et plus rapidement.

Explorer les possibilités d'établir un partenariat avec le gouvernement fédéral et d'autres organismes en vue d'assurer une plus grande disponibilité des différents niveaux de formation en ALS

On élabore un éventail complet de programmes et de services en ALS.

Travailler en collaboration avec le ministère des Services communautaires pour offrir des services d'ALS aux enfants d'âge préscolaire

Les enfants d'immigrants apprennent l'anglais à un très jeune âge, qui correspond à la période où l'apprentissage d'une langue est le plus facile.

Évaluation et reconnaissance des diplômes et des certificats

Mettre en place un partenariat avec un service d'évaluation des diplômes et des certificats

Les diplômes et les certificats des immigrants sont bien évalués.

Encourager les organismes professionnels, les associations industrielles, les employeurs et les établissements de formation à examiner leurs politiques et leurs procédures concernant l'évaluation et la reconnaissance des diplômes et des certificats

Les diplômes et les certificats des immigrants sont reconnus et ils sont en mesure de travailler dans le domaine de leur choix.

De la théorie à la pratique

Étant donné la diminution du nombre d'immigrants qui choisissent de venir en Nouvelle-Écosse et la province est l'avant-dernière dans le pays pour ce qui est de la proportion d'immigrants qui choisissent de rester, il faut que le gouvernement examine les possibilités qu'il a de mieux organiser ses efforts en vue de soutenir l'immigration. Les idées décrites dans ce cadre stratégique ne seront couronnées de succès que si le gouvernement est bien organisé et dispose des ressources nécessaires.

L'importance même de l'immigration dans notre province exige du gouvernement qu'il soit plus efficace dans l'offre des services d'immigration, dans la diffusion des informations et dans ses partenariats avec des organismes extérieurs au gouvernement.

Le gouvernement a pris en note les conseils dont lui ont fait part les intervenants. La désignation d'un principal responsable de l'immigration se fera après les consultations auprès des intervenants, à l'automne. Le ministre responsable sera nommé en tant que ministre de l'Immigration. Du point de vue structurel, l'immigration aura un directeur administratif supérieur qui relèvera d'un sous-ministre et ce poste disposera des ressources nécessaires. On établira une Division de l'immigration, dont les principales responsabilités seront les suivantes : la politique et la coordination; l'offre d'un point d'accès unique pour toutes les questions en rapport avec l'immigration; l'offre de programmes visant à attirer, à intégrer et à retenir les immigrants; et la gestion des ententes entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral sur l'immigration. Certains programmes continueront d'être offerts par d'autres ministères, mais la Division de l'immigration jouera un rôle de leader et coordonnera le travail de tous les ministères concernés par l'offre de programmes et de services d'immigration.

De surcroît, il faut que la province dispose des structures et des ressources nécessaires pour faire concurrence aux structures déjà en place ailleurs et pour attirer et retenir un grand nombre d'immigrants. Quel que soit le ministère responsable, il est vital que la nouvelle division ait la capacité de consacrer et de coordonner des ressources en quantité suffisante et dans les catégories requises en vue

- de communiquer avec les immigrants existants ou potentiels, les partenaires, les agences apparentées et le grand public
- de mettre en place des partenariats avec les communautés

- de mettre en place des réseaux d'envergure internationale
- de soutenir et de coordonner des services d'intégration comme les organismes fournisseurs de services (FS)
- de mettre en œuvre le PCNE
- de faire la promotion de la Nouvelle-Écosse auprès des utilisateurs du système d'immigration du gouvernement fédéral
- de gérer les ententes intergouvernementales
- d'assurer la planification et la responsabilisation dans les services d'immigration.

Les FS externes jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'intégrer et de retenir les immigrants. Les subventions du gouvernement fédéral aux FS sont en déclin constant en raison de la baisse du nombre d'immigrants et les montants des subventions du gouvernement provincial ont été jusqu'à présent imprévisibles. Ces baisses et l'absence d'un financement de base bien établi ont entraîné des réductions dans la communauté des FS et diminué la capacité qu'a cette communauté de fournir des services adéquats aujourd'hui aux immigrants au nombre actuel.

La province et CIC sont conscients de ce dilemme et ont mis en place un comité responsable de l'examen des services d'aide à l'établissement, afin de mieux répartir et coordonner le financement à l'aide à l'établissement. Étant donné l'importance cruciale des FS, il est nécessaire d'envisager des ententes de financement pluriannuelles, qui permettront aux FS de planifier leurs programmes et de se doter de la capacité d'accepter un plus grand nombre d'immigrants chaque année.

Responsabilisation – Mesurer les progrès réalisés et en rendre compte

Une fois que le gouvernement aura organisé ses services et que tous les partenaires travailleront ensemble en vue de mettre en œuvre les mesures stratégiques adoptées, il faudra que nous fassions l'évaluation des résultats obtenus. La réussite de nos stratégies d'accueil et d'intégration se mesurera à la proportion d'immigrants que nous serons parvenus à retenir. À l'heure actuelle, nous n'arrivons à retenir qu'environ 40 pour cent des immigrants dont la destination est la Nouvelle-Écosse.

Le suivi de l'évolution de cette proportion au fil du temps devrait nous aider à déterminer dans quelle mesure nos mesures ont de l'effet et s'il est nécessaire d'ajuster nos stratégies. Le fait de savoir pourquoi les immigrants quittent la province et où ils vont devrait également nous aider à nous concentrer sur les lacunes spécifiques.

Nos mesures seront également plus efficaces si nous connaissons les montants investis et savons dans quoi ils ont été investis. Ceci conduira à de meilleurs résultats pour ce qui est de retenir les immigrants, parce que nous serons en mesure d'investir de façon stratégique dans les domaines où les besoins sont les plus grands.

Pour garantir davantage la responsabilisation du système, le gouvernement prendra les dispositions suivantes : il analysera et utilisera les données disponibles auprès de Statistique Canada (recensement et analyse) et l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada de CIC; il améliorera les systèmes informatiques de gestion, afin de suivre de façon plus précise et de mesurer les investissements de la province dans les programmes d'immigration et les services de soutien; il utilisera de façon aussi pertinente que possible les données disponibles pour surveiller la proportion d'immigrants qui choisissent de rester; et il fixera des objectifs et des mesures de responsabilisation destinées à évaluer l'efficacité de la stratégie.

Prochaines étapes

La province présente cette proposition de cadre stratégique en vue d'obtenir des commentaires et des conseils supplémentaires de la part des intervenants et des citoyens. Nous vous encourageons à nous faire part de vos suggestions sur cette stratégie.

Nous prévoyons d'organiser des réunions des intervenants à la fin de l'automne 2004 et au début de l'hiver 2005. Une équipe de représentants du gouvernement provincial assistera à ces réunions et invitera les intervenants et les partenaires potentiels à participer à la discussion sur l'orientation politique proposée, les objectifs en matière d'immigration et les idées à explorer. L'équipe répondra également aux demandes de présentations.

En plus de ces consultations auprès des intervenants, nous invitons les citoyens à lire ce document de travail et à nous envoyer leurs commentaires par écrit, avant le 15 octobre 2004, par courriel à <immigration@gov.ns.ca> ou par la poste à l'adresse suivante :

Ron Heisler

Directeur

Division de l'immigration et de l'établissement des immigrants

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse

C.P. 578

Halifax (N.-É.) B3J 2S9

Courriel : immigration@gov.ns.ca

Site Web : www.gov.ns.ca/immigration

Les résultats des consultations et les commentaires des citoyens sur le document de travail serviront à la préparation d'une stratégie provinciale en matière d'immigration, qui sera soumise à l'examen et à l'approbation du gouvernement. Nous prévoyons que la mise en œuvre de cette stratégie commencera à la fin de l'automne 2004.

Annexe A

Catégories d'immigrants au Canada

Un **résident permanent** est une personne qui a été acceptée en tant qu'immigrant(e) au Canada et qui est arrivée au Canada. L'expression « **immigrant reçu** » a une signification semblable. Les résidents permanents peuvent perdre leur statut s'ils ne se conforment pas à certaines conditions. Les résidents permanents disposent de la plupart des droits dont disposent les citoyens canadiens en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ils n'ont pas cependant le droit de se présenter aux élections parlementaires, ni de participer aux scrutins des élections fédérales, ni de détenir un passeport canadien.

Les résidents permanents peuvent faire une demande de **citoyenneté canadienne** une fois qu'ils ont vécu au Canada pendant au moins trois années, sont capables de communiquer en anglais ou en français, connaissent le Canada et connaissent les droits et les responsabilités des citoyens.

Catégories d'immigrants

Catégorie

Sous-catégorie

Critères d'admissibilité selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

Regroupement familial

Les citoyens canadiens ou les résidents permanents peuvent parrainer les membres de leur famille qui vivent à l'étranger dans le cadre de cette catégorie :

- époux, conjoints de fait ou partenaires comparables à un conjoint âgés de 16 ans ou plus;
- parents et grands-parents;
- enfants à charge, y compris les enfants adoptés;
- enfants âgés de moins de 18 ans que vous avez l'intention d'adopter;
- enfants en tutelle (lorsque la province de destination reconnaît cette tutelle dans le cadre de ses lois provinciales);
- frères, soeurs, neveux, nièces ou petits-enfants qui sont orphelins, âgés de moins de 18 ans, qui ne sont pas mariés ou ne sont pas des conjoints de fait;
- tout autre membre de votre parenté, si vous n'avez pas de tante, d'oncle ou de membre de votre famille qui correspond à la liste ci-dessus, soit au Canada soit à l'étranger.

Réfugiés

Convention refugees are those who:

- Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes qui :
- craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur opinion politique, de leur nationalité ou de leur appartenance à un certain groupe social;
- se trouvent hors de leur pays de nationalité et ne sont pas en mesure d'être protégées par ce pays ou ne veulent pas être protégées par ce pays en raison des craintes évoquées ci-dessus;
- n'ont pas de pays de nationalité, se trouvent hors de leur pays d'ancienne résidence habituelle et ne sont pas en mesure de retourner dans ce pays ou ne veulent pas retourner dans ce pays en raison des craintes évoquées ci-dessus.

Économique

Travailleur qualifié

Les candidats doivent avoir une note de 67 points selon les critères du gouvernement fédéral.^a

Gens d'affaires

- Investisseur (investissement d'au moins 400 000 \$, avoir net d'au moins 800 000 \$)
- Entrepreneur (expérience en gestion, avoir net d'au moins 300 000 \$, nombre de points suffisant)
- Travailleur autonome (expérience appliquée à un domaine sportif ou culturel ou en tant qu'exploitant de ferme)

Candidats provinciaux

Travailleur qualifié

- Candidat économique
- Candidat identifié par la communauté

Pour plus de renseignements sur l'immigration au Canada, consultez le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada à <www.cic.gc.ca>.

Annexe B

Consultations auprès des intervenants

Au cours de la dernière année, nous avons organisé des conférences, des forums et des rencontres avec des représentants des secteurs public, privé et bénévole. Les participants à ces sessions ont vivement encouragé le gouvernement à jouer un rôle actif, à promouvoir de façon plus marquée l'immigration en Nouvelle-Écosse et à s'assurer que la province dispose des structures de soutien appropriées pour accueillir les immigrants. Ces groupes ont également indiqué qu'ils étaient prêts à travailler en partenariat avec le gouvernement en vue d'élaborer et de mettre en œuvre sa stratégie en matière d'immigration. Voici une liste de quelques-unes des consultations qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois :

- En avril 2003, l'Association d'aide à l'établissement des immigrants en région métropolitaine (Metropolitan Immigrant Settlement Association, MISA) a organisé un forum sur l'immigration, qui rassemblait des représentants des secteurs public, privé et bénévole et qui avait pour objectif de déterminer les objectifs les plus importants en matière de politique publique, d'explorer les rôles complémentaires des différents secteurs et d'élaborer des recommandations en vue d'attirer, d'intégrer et de retenir les immigrants.
- Le 8 décembre 2003, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et l'association Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) ont invité des chefs d'entreprise du Manitoba à mettre en commun leurs pratiques les plus exemplaires en matière d'immigration, d'après leur propre expérience.
- L'Association multiculturelle de la Nouvelle-Écosse (Multicultural Association of Nova Scotia, MANS) a présenté une conférence intitulée « Communities Uniting: An Atlantic Multicultural Conference » en novembre 2003. Cet événement a rassemblé 230 personnes représentant les organismes communautaires, les chefs d'entreprise, les éducateurs, les chercheurs, tous les niveaux de gouvernement et les responsables des orientations politiques des quatre provinces de l'Atlantique pour discuter de thèmes se rapportant au multiculturalisme, à la justice sociale, à la promotion de l'égalité et à l'immigration au Canada atlantique.
- Le 22 janvier 2004, l'organisme Greater Halifax Partnership a organisé un déjeuner où le conférencier d'honneur était Richard Florida, auteur de *The Rise of the Creative Class*. D'après Richard Florida, la diversité dans la société est un facteur déterminant sur le plan de la compétitivité.

En plus des conférences mentionnées ci-dessus, nous avons également eu des discussions préliminaires avec un certain nombre d'intervenants, dont les suivants :

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
Atlantic Institute of Market Studies (AIMS)
Conseil économique des provinces de l'Atlantique
Manufacturiers et Exportateurs du Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Colchester Regional Development Authority (CORDA)
Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP)
Entreprise Cape Breton (ECBC)
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
Greater Halifax Partnership
Chambre de commerce de Halifax
Municipalité régionale de Halifax
Industrie Canada
Association multiculturelle de la Nouvelle-Écosse (Multicultural Association of Nova Scotia, MANS)
New Dawn Entreprises
NovaKnowledge
Provincial Apprenticeship Board

Endnotes

- 1 Prévisions de Statistique Canada, scénario de croissance moyenne basé sur le recensement de 1996.
- 2 Prévisions de Statistique Canada, scénario de croissance moyenne basé sur le recensement de 1996.
- 3 Statistique Canada, numéro de catalogue 91-002-XPB, « Statistiques démographiques trimestrielles ».
- 4 Prévisions de Statistique Canada, scénario de croissance moyenne basé sur le recensement de 1996.
- 5 Ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, 2004.
- 6 L'un des autres index qui permettent de mesurer le niveau global de compétitivité de la région est l'index dit « Bohemian Index », qui mesure la proportion de la population active de la région métropolitaine de recensement (RMR) qui travaille dans le secteur des arts et de la création. D'après le recensement de 2001, la proportion du total des immigrants et des immigrants récents dans le secteur des arts, de la culture, des loisirs et des sports est plus élevée que dans l'ensemble de la population.
- 7 *Democratic Trends in Saskatchewan: A Statistical Analysis of Population, Migration, and Immigration*, août 2003.
- 8 « Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par la présente déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera incompatible avec aucune des lois du parlement du Canada. » (*Loi constitutionnelle de 1867*, article 95).
- 9 Allocution de l'honorable Denis Coderre (à l'époque ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) lors de la Conférence sur les partenariats en immigration à Halifax (Nouvelle-Écosse) le 11 avril 2003.
- 10 Déclaration du CTC sur les politiques du Canada en matière d'immigration et de réfugiés, novembre 1999.